



— HAUTS — TOLOSANS

BILAN 2022

PLAN LOCAL DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS

Table des matières

Table des sigles	4
Introduction.....	5
Les autres indicateurs de suivi et de communication du PLPDMA.....	9
Axe A : Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et des déchets verts	11
Action 1 : La lutte contre le gaspillage alimentaire.....	11
a) Indicateurs de l'action	11
b) Etat des lieux des cantines scolaires sur le territoire	11
c) Accompagnement de Pro-portion.....	13
d) Premiers résultats de l'accompagnement des cantines	14
e) Plan d'action 2023	15
Action 2 : Développement du compostage individuel en habitat pavillonnaire	16
a) Indicateurs de l'action	16
b) Organisation des ventes de composteurs aux services techniques.....	17
c) Organisation des ventes délocalisées de composteurs	18
d) Évolution des ventes de composteurs individuels.....	18
e) Le suivi des particuliers ayant déjà un composteur.....	19
f) Newsletter compostage.....	20
g) Plan d'action 2023	20
Action 3 : Développement du compostage en habitat collectif	22
a) Indicateurs de l'action	22
b) Plan d'action 2023	23
Action 4 : Développement du compostage dans les cimetières.....	24
a) Indicateurs de l'action	24
b) Le compostage au cimetière.....	24
c) Installation d'un site de compostage en cimetière.....	25
d) Les résultats en 2022.....	26
e) Freins à l'installation de sites de compostage dans les cimetières.....	27
f) Plan d'action 2023	28
Action 5 : Développement du compostage dans les écoles	29
a) Indicateurs de l'action	29
b) Focus sur l'installation d'un site de compostage en établissement	29
c) Nombre de sites installés	30
d) Partage d'expérience	31
e) Plan d'action 2023	32
Synthèse : sites de compostage sur le territoire de la CCHT en 2022.....	33
Action 6 : Développement des alternatives à la collecte des déchets verts.....	34

a) Indicateurs de l'action	34
b) L'activité du broyeur.....	36
c) Kiosques à broyat.....	36
d) Les sessions de formations à destination des élus et des agents sur la gestion des déchets verts et biodéchets	37
e) Jardin pédagogique	38
f) Plan d'action 2023	38
Axe B : Promotion du réemploi, de la réparation et de la réutilisation	39
Action 7 : Développer les alternatives à la collecte des encombrants.....	39
a) Indicateurs de l'action	39
b) Réseau des repar'acteurs.....	39
c) Semaine Européenne de Réduction des Déchets	40
d) Plan d'action 2023	40
Action 8 : Poursuivre le détournement du textile des ordures ménagères.....	41
a) Indicateurs de l'action	41
b) Plan d'action 2023	41
Axe C : Sensibilisation et accompagnement des changements de comportement en faveur de la prévention des déchets	42
Action 9 : Sensibiliser pour un changement de comportement	42
a) Indicateurs de l'action	42
b) Actions de sensibilisation	42
c) Plan d'action 2023	44
Action 10 : Poursuivre et intensifier l'utilisation des autocollants STOP PUB.....	45
a) Indicateurs de l'action	45
Action 11 : Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leur production..	46
a) Indicateurs de l'action	46
Action 12 : Révision du périmètre du service public.....	46
Axe D : Développement de l'exemplarité de la collectivité et des communes adhérentes...	47
Action 13 : Être éco-exemplaire en tant qu'établissement public	47
a) Indicateurs de l'action	47
b) Plan d'action 2023	47
Annexes.....	48

Table des sigles

CCCC : Communauté de communes des Coteaux de Cadours

CCHT : Communauté de communes des Hauts Tolosans

CCSG : Communauté de communes de Save et Garonne

CMA 31 : Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne

DCT : Déchets de Cuisine et de Table

DV : Déchets verts

PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Note : les données de ce bilan sont arrêtées au 30 novembre 2022, les tonnages et les coûts sont eux arrêtés au 31/12/2021.

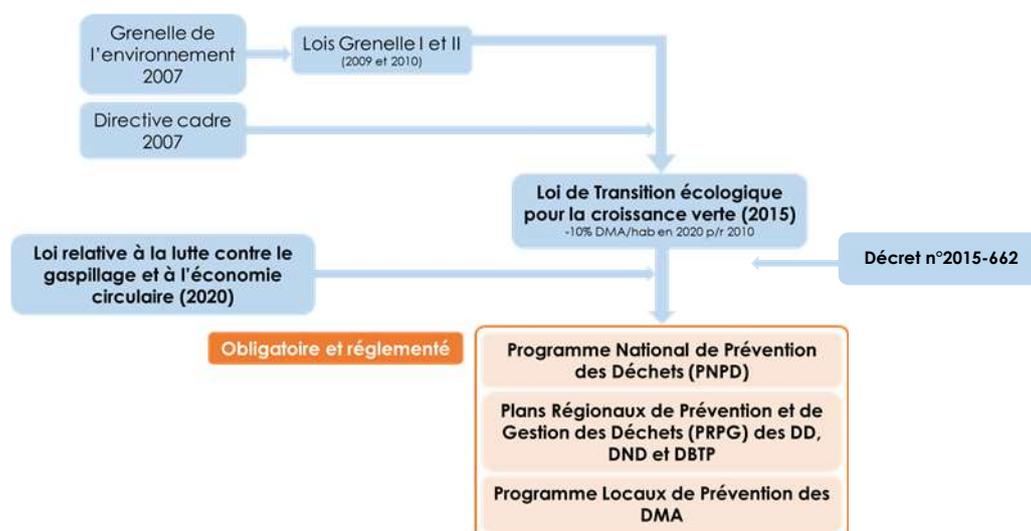
Introduction

Selon le Code de l'environnement, la **prévention des déchets** regroupe « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet », c'est-à-dire lorsque ces mesures permettent de réduire la quantité et la nocivité des déchets.

Depuis la loi Grenelle 2 (2010), les collectivités qui détiennent la compétence collecte et/ou traitement des déchets ont l'obligation d'instaurer et d'animer des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). En 2015, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LETCV) est venue renforcer le rôle de la prévention en affichant un objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 précise les modalités d'élaboration des PLPDMA.

En 2020, la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) est venue accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle fixe pour objectifs de sortir du plastique à usage unique, mieux informer les consommateurs, lutter contre le gaspillage et le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée et mieux produire. Elle porte également l'objectif de réduction à -15% en 2030.



La Communauté de communes des Hauts Tolosans a ainsi validé son PLPDMA le **12 décembre 2019** lors de la première Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES). Ce programme, élaboré sur 6 ans (2020 à 2025), doit contribuer à la diminution de la production globale des déchets sur le territoire de la CCHT et, à terme, d'une économie sur le coût du traitement des déchets.

Chaque année, le bilan des actions du PLPDMA est présenté à la CCES afin d'être validé en concertation avec les participants.

La Communauté de communes des Hauts Tolosans en quelques chiffres

Nombre de communes : 29 communes

Typologie du territoire : Semi-rural

Population : 34 333 habitants (INSEE : population légale 2019)

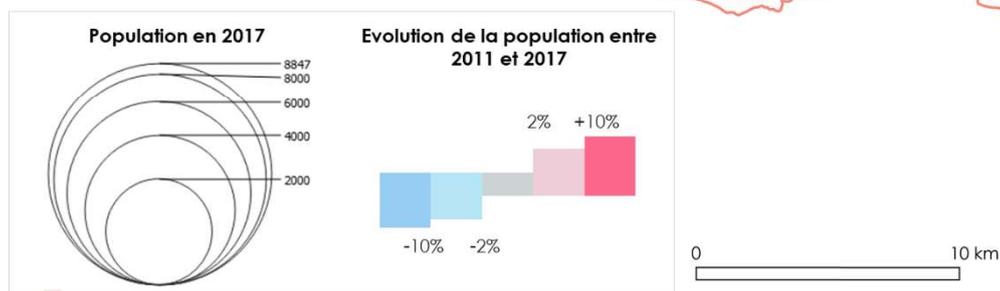
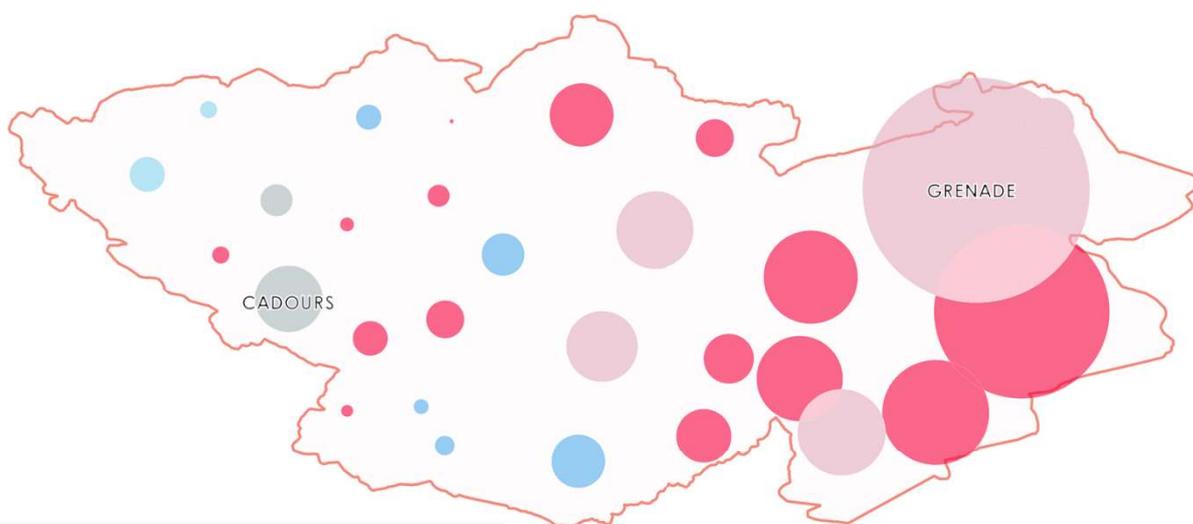
Superficie : 374,6 km²

Densité de population : 91,7 hab. / km²

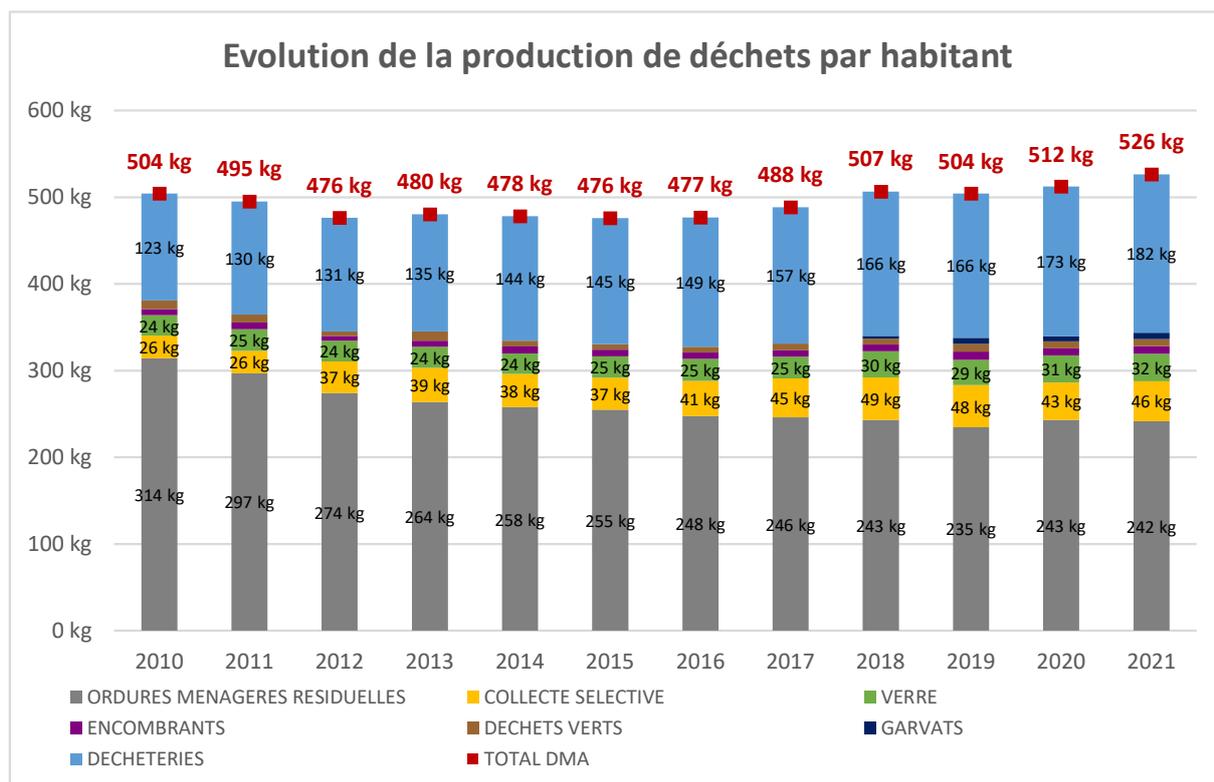
Nombre de logements : 15 730 logements

La population se concentre principalement sur le secteur de Grenade où elle ne cesse d'augmenter : + 10 % dans certaines communes comme Merville. À l'inverse, les communes situées sur le secteur de Cadours ont une population beaucoup plus faible et en légère décroissance.

La carte ci-dessous met en exergue les différences démographiques et urbaines. Les actions de prévention des déchets seront donc à adapter selon ces secteurs.



La production de déchets sur le territoire



Ordures ménagères résiduelles

En 2020 et 2021, on a pu observer une légère augmentation du tonnage des OMR par habitant. La cause de cette augmentation est probablement la crise du COVID-19 qui a ponctuellement changé les habitudes des ménages et les a poussés à produire plus de déchets¹. La tendance générale est à la baisse du tonnage des OMR depuis plus de 10 ans. En effet, les ordures ménagères résiduelles (OMR) par habitant diminuent depuis plus d'une décennie sur le territoire de la Communauté de Communes. Entre 2010 et 2021, on observe une baisse de près de 30% des OMR par habitant. La production globale au contraire augmente légèrement sur cette même période (+4%). Cette augmentation est principalement dû aux apports en déchèterie qui ont drastiquement augmenté (+47%)

Prévention des déchets

En 2021, plusieurs projets ont été mis en place afin de renforcer la prévention des déchets sur le territoire. De nombreux sites de compostage (en cimetière notamment) ont été installés et commencent aujourd'hui à produire du compost en quantité. Plusieurs investissements majeurs ont eu lieu en 2021 avec l'achat d'un broyeur intercommunal et le choix de Pro-portion pour mettre en place le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire sur 3 ans et demi.

Biodéchets

Les biodéchets incluent à la fois les déchets alimentaires (dits « de table ») et les déchets verts. La dernière campagne nationale de caractérisation des OMR (MODECOM 2017) indiquait que

¹ Étude menée par le bureau d'étude DS Smith en 2021 sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur « les habitudes des Français en matière de recyclage ».

30% des OMR étaient des déchets putrescibles et donc valorisable par la méthanisation ou le compostage. Il s'agit d'un gisement conséquent qu'il est nécessaire de détourner de l'incinération.

L'obligation de tri à la source des biodéchets pour tous les usagers, a été décidée par la loi AGECL.

- À partir du 1^{er} janvier 2023, tous les producteurs de plus de 5 tonnes de biodéchets devront mettre en place le tri de leurs biodéchets
- À partir du 1^{er} janvier 2024, toutes les collectivités devront proposer des solutions adaptées aux ménages pour valoriser leurs biodéchets. Tout producteur non ménager devront trier et valoriser ses biodéchets dès le 1^{er} kilogramme produit.

La CCHT se prépare à l'obligation de tri à la source des biodéchets en proposant aux habitats individuels des composteurs à la vente à prix préférentiel de 15 €.

En 2023, sera mis en place une expérimentation d'un an de la collecte des déchets alimentaires sur deux zones denses du territoire : une partie de la Bastide de Grenade et le centre-bourg de Merville.

Les autres indicateurs de suivi, de la communication et du coût du PLPDMA

COMMUNICATION							
Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,05	0,21	0,20				
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	1 750 €	7 350 €	6 800 €				

SUIVI							
Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,00	0,15	0,15				
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0 €	5 100 €	5 100 €				

Évolution du coût total de la prévention des déchets				
Année	2020	2021	Évolution	Remarques
Coût	84 994,36 €	61 595,20 €	-10 %	
Axe A	45 240,00 €	37 455,20 €	-21%	
Gaspillage alimentaire	6 650,00 €	3 400,00 €	-51%	Début de l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire prévu en 2022
Compostage individuel	16 550,00 €	13 280,00 €	-20%	Baisse du temps de travail dû à une baisse des ventes de composteurs
Compostage collectif (cimetières, écoles, partagé)	18 300,00 €	20 095,20 €	+10%	Début de la mise en place des composteurs collectifs dans les cimetières et les écoles
Déchets verts	3 400,00 €	3 400,00 €	-	
Axe B	340,00 €	680,00 €	+50%	
Axe C	8 160 €	7 140,00 €	-14%	
Axe D	1 700,00 €	1 700,00 €	-	
Communication	7 350,00 €	6 800,00 €	-8%	
Suivi	5 100,00 €	5 100,00 €	-	
Coût par habitant	2,15 €	1,95 €	-10%	

Vue d'ensemble des indicateurs utilisés pour le suivi du plan de prévention des déchets	
Actions	Indicateurs (en plus de l'indicateur de moyens)
Action 1 : La lutte contre le gaspillage alimentaire	Nombre d'écoles accompagnées Nombre d'actions de sensibilisation du grand public
Action 2 : Développement du compostage individuel en habitat pavillonnaire	Part des habitats individuels équipés en composteurs Nombre de nouveaux composteurs distribués dans l'année Quantité de biodéchets détournées des OMR par habitant
Action 3 : Développement du compostage en habitat collectif	Nombre de sites installés
Action 4 : Développement du compostage dans les cimetières	Nombre de sites installés Quantité de compost récupéré
Action 5 : Développement du compostage dans les écoles	Nombre de sites de compostage ayant une fonction pédagogique Nombre de sites de compostage ayant une fonction de détournement
Action 6 : Développement des alternatives à la collecte des déchets verts	Nombre d'opérations de kiosque à broyat Quantités de déchets verts broyés Déchets verts broyés en kg / habitant
Action 7 : Développer les alternatives à la collecte des encombrants	
Action 8 : Poursuivre le détournement du textile des ordures ménagères	Quantité de textiles collectés par les bornes
Action 9 : Sensibiliser pour un changement de comportement	Nombre de classes scolaires sensibilisées par an Nombre de séances de sensibilisation par an hors-scolaire Nombre d'habitants sensibilisés en cumulé
Action 10 : Poursuivre et intensifier l'utilisation des autocollants STOP PUB	Nombre de stop-pub distribués
Action 11 : Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leur production	
Action 12 : Révision du périmètre du service public	
Action 13 : Être éco-exemplaire en tant qu'établissement public	Nombre de diagnostics internes réalisés

Axe A : Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et des déchets verts

Action 1 : La lutte contre le gaspillage alimentaire

a) Indicateurs de l'action

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,00	0,19	0,10				
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0 €	6 650 €	3 400 €				

Indicateurs d'impacts							
Nombre d'écoles accompagnées en cumulées							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0	0	6	11	17	22
Résultat	0	0	0	6			

Nombre d'actions de sensibilisation du grand public							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0	0	0	0			

b) Etat des lieux des cantines scolaires sur le territoire

Le territoire de la Communauté de Communes regroupe 22 cantines scolaires des écoles primaires et maternelles. 3700 élèves y déjeunent chaque jour. On estime que 444 kg de gaspillage alimentaire sont produits chaque jour sur le territoire. Sur une année, cela représente **66,6 tonnes de gaspillage alimentaire**, soit un **coût de matières premières de 150 000 €**.

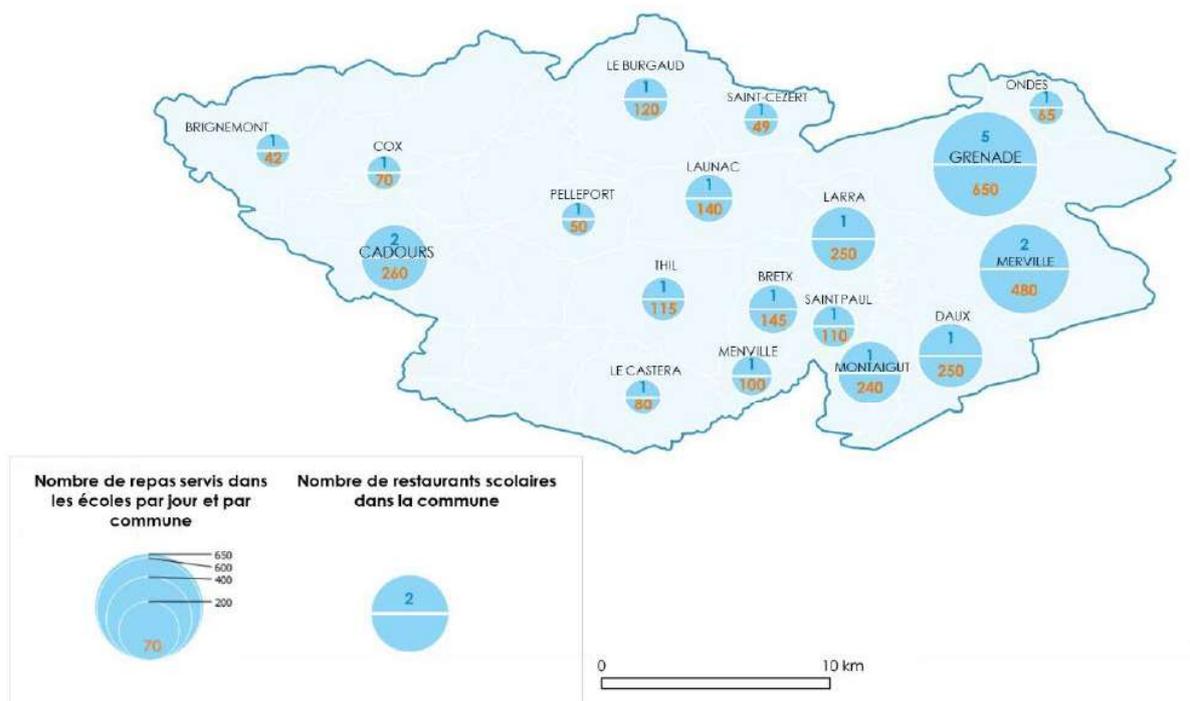


Figure 1-1 : Capacité des cantines scolaires sur le territoire

Chaque cantine dispose de son propre mode de fonctionnement que ce soit pour l'organisation et la gestion des repas que pour le service et le traitement des déchets. La grande majorité des restaurants scolaires a recours à des prestataires extérieurs pour la préparation des repas, Ansamble et CRM Rodez étant les plus sollicités, suivi de La Pie Verte.

Seulement 3 d'entre-elles possèdent leurs propres cuisines : **Thil, Larra et Montaigut**. Il s'agit du mode de fonctionnement qui permet d'avoir le plus de maîtrise de la qualité et de la quantité des repas. Le gaspillage alimentaire au sein des cantines en régie est en moyenne 30% inférieur par rapport aux cantines avec prestataire.

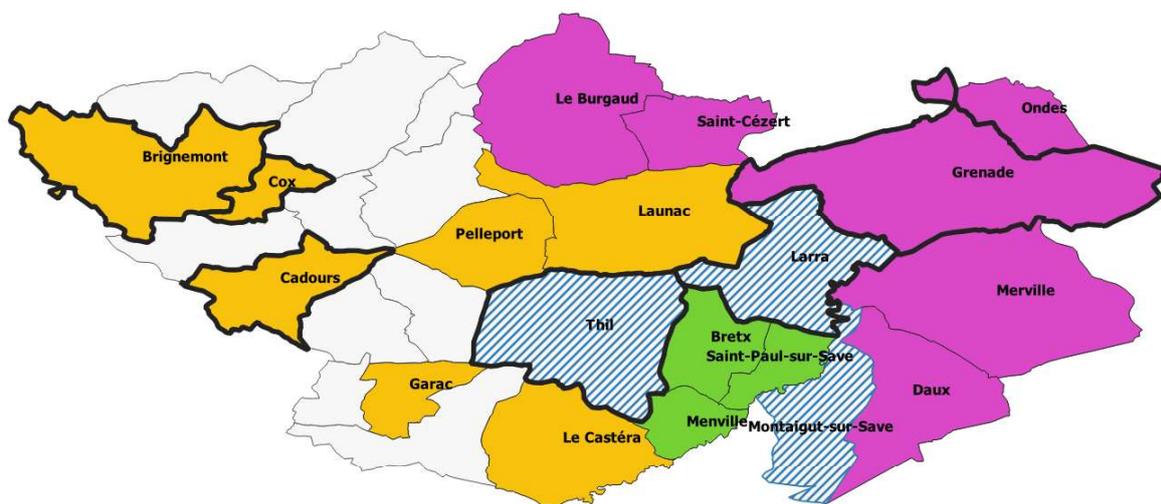


Figure 1-2 : Prestataires et cantines en régie sur le territoire en 2021



c) Accompagnement de Pro-portion

En 2021, l'association toulousaine Pro-portion a remporté l'appel à projet de la CCHT afin d'accompagner les cantines du territoire à réduire leur gaspillage alimentaire. Le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire a été lancé en février 2022 à l'échelle du territoire de la CCHT. Le plan, d'une durée de 3 ans et demi, permettra de mobiliser toutes les cantines scolaires du territoire pour réduire leur gaspillage alimentaire d'ici juillet 2025.

L'accompagnement de chaque école se déroule en 6 phases :

- **La réunion de présentation du diagnostic et de l'accompagnement :** ce moment permet de réunir les différentes parties prenantes qui interviennent de près ou de loin dans la gestion de la cantine : équipe cuisine, élues, équipe d'animation, équipe pédagogique, commande publique...
- **Le diagnostic :** semaine de pesée des différentes composantes gaspillées (assiette et cuisine) et sondage auprès des enfants.
- **La réunion de présentation des résultats du diagnostic et des leviers d'actions à mobiliser.**
- **L'accompagnement :** deuxième semaine de pesée durant laquelle les actions de réduction du gaspillage alimentaire sont mises en œuvre en fonction du diagnostic préétabli et accompagnement des enfants. Lors de cette phase, les composantes gaspillées sont aussi pesées afin de mesurer le gaspillage alimentaire évité.
- **La réunion de bilan de l'accompagnement** qui permet de dresser un état des lieux avant et après l'accompagnement de Pro-portion (sensibilisation et semaines et pesée).
- **La réunion de bilan des écoles du même prestataire.** Cette réunion permet aux écoles accompagnées d'échanger autour du sujet de la commande publique et de marchés concernant les prestataires.



Figure 1-3 : Schéma du déroulé de l'accompagnement par Pro-portion

d) Premiers résultats de l'accompagnement des cantines

Un premier groupement d'écoles (Larra, Montaigut, Thil) a reçu l'accompagnement complet de ses cantines scolaires. Ces cantines ont une cuisine en régie (sur place) et ne font pas appel à un prestataire. Cette maîtrise des commandes permet aux cantines d'avoir une grande capacité de réduction de leur gaspillage alimentaire.

La cantine de Daux (en prestation) a aussi été accompagnée au cours de cette première session.

Figure 1-4 : Récapitulatif de l'accompagnement des premières cantines

Cantine	Gaspiillage alimentaire pendant le diagnostic	Gaspiillage alimentaire pendant l'accompagnement	Evolution du gaspiillage alimentaire ²	Estimation de l'économie financière annuelle
En Régie				
Larra	56 g/élève/jour	41 g/élève/jour	- 50%	- 4 063 €
Montaigut	126 g/élève/jour	74 g/élève/jour	- 29 %	- 8 231 €
Thil	155 g/élève/jour	56 g/élève/jour	- 41 %	- 2 000 €
CRM Rodez				
Daux	129 g/élève/jour	140 g/élève/jour	+ 8%	
Le Burgaud	En cours d'accompagnement, fin d'année 2022			
Saint-Cézert				
Ondes				

En moyenne, le gaspiillage par élève par jour d'une cantine en régie est de 92g³. Les cantines avec cuisine sur place qui ont été accompagnées ont largement réduit leur moyenne de gaspiillage alimentaire entre les deux semaines de pesées avec en moyenne 40% de diminution. La réunion de bilan réunissant les premières écoles (Larra, Montaigut et Thil) a permis aux agents d'échanger leurs bonnes pratiques, fournisseurs et actions mises en place.

Remarque : la deuxième semaine de pesée sur la cantine de Daux, a été réalisée pendant une semaine de canicule, entraînant l'absence de nombreux enfants. La commune n'a pas eu le temps de réajuster le nombre de repas commandés au prestataire. Par conséquent les résultats obtenus ne sont pas représentatifs du travail réalisé par les agent.es de cantine et Pro-portion.

² Comprend à la fois le gaspiillage des élèves mais aussi de la cuisine. Le pourcentage ne correspond donc pas au rapport entre les quantités jetées par les élèves avant et après l'accompagnement.

³ Données ADEME

L'accompagnement permet dans un premier temps de réduire le gaspillage alimentaire « servi » grâce à la sensibilisation des élèves et l'éducation au goût. Pour réduire le gaspillage « en cuisine » et améliorer la qualité des repas, un travail avec les prestataires est nécessaire. Les cantines avec les mêmes prestataires seront donc accompagnées en même temps. CRM Rodez, la Pie Verte et Ansamble seront ainsi mobilisés par Pro-portion, la CCHT et les communes.

L'accompagnement permet aux équipes des cantines et élus de se retrouver autour de l'enjeu la qualité de l'alimentation et de l'accompagnement. Plusieurs leviers de réduction du gaspillage alimentaire ont été identifiés pour les cantines en régie :

- Un meilleur accompagnement des enfants tout au long du repas : invitation bienveillante à goûter, coupe de la viande, des fruits...
- La présentation du menu pour rendre les enfants acteurs
- Des portions adaptées à la faim de l'enfant (petite, moyenne, grande)
- La réduction du bruit dans la cantine
- Une meilleure gestion des effectifs
- La réduction du nombre de composantes



Figure 1-5 : Pesée des différentes composantes à la cantine de Larra

e) Plan d'action 2023

- Accompagnement des cantines scolaires de Grenade et de Merville. Les deux communes représentent le tiers des enfants mangeant dans les cantines sur le territoire.
- Bilan des écoles avec le prestataire CRM Rodez
- Poursuite de l'accompagnement des écoles avec la mise en place de classes ambassadrices qui permettront aux élèves de prendre en main le sujet du gaspillage alimentaire.
- Association de la communication sur le gaspillage alimentaire au compostage (guide du compostage, lors des formations ou stands)

Action 2 : Développement du compostage individuel en habitat pavillonnaire

Les ventes de composteurs aux particuliers ont débuté dès les années 1990 sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes Save et Garonne. Ce n'est qu'en fin 2017 qu'elles ont été élargies aux habitants de l'ex-Communauté de communes des Coteaux de Cadours.

a) Indicateurs de l'action

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,05	0,20	0,20				
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	5 390 €	16 550 €	13 280 €				

Indicateurs d'impacts							
% de foyers en habitat individuel équipés en composteur⁴							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		12%	15%	17%	20%	22%	25%
Résultat	9%	13,6%	16%	17,6%			

Nombre de nouveaux composteurs distribués chaque année							
Année							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		341	369	346	331	331	331
Résultat	118	330	221	241			

Quantités évitées : biodéchets compostés in situ par habitant							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		5	6	7	8	9	10
Résultat Kg/hab.	4	4,8	5,7	6,4			
Résultat tonnes	120	147	176	198			

⁴ Le nombre de foyers équipés se base sur le nombre de maisons (habitat individuel) recensées par l'INSEE (2019).

b) Organisation des ventes de composteurs aux services techniques

Les ventes⁵ de composteurs sont actuellement subventionnées par la CCHT afin de démocratiser cette pratique auprès du grand public. Les habitants peuvent ainsi bénéficier de composteurs au tarif de 15€.

Les composteurs sont réservés sur le site internet de la CCHT puis des permanences sont organisées tous les vendredis après-midi (de 14h00 à 17h00) aux services techniques de la CCHT pour les distribuer aux particuliers. Chaque particulier repart avec un composteur, un bio-seau, une tige-mélangeur, une charte d'engagement⁶ et le guide du compostage. La distribution est l'occasion d'échanger avec les usagers sur le compostage et elle est toujours accompagnée d'un temps de formation avec un des deux animateurs tri et prévention (environ 20 minutes).

Parmi les 12 communes ayant les plus faibles taux d'équipement en composteurs individuels, 11 d'entre elles appartiennent à l'ex-Communauté de Communes des Coteaux de Cadours. Cette différence peut aussi s'expliquer par le milieu, plus rural, qui permet de composter ses déchets en tas, sans utiliser de composteur. En 2022, les communes du secteur de Cadours ont encore un taux d'équipement des maisons (cumulé de 2010 à 2022) plus faible que sur le secteur de Grenade, **soit 12% contre 18%**. A l'exception de Cox et Larra, aucune autre commune n'a atteint l'objectif des 25% de taux d'équipement des maisons (cf. Figure ci-dessous).

Afin d'équilibrer les ventes sur les deux secteurs, la CCHT se fait une priorité de déployer des actions de sensibilisation et de ventes délocalisées sur le secteur de Cadours.

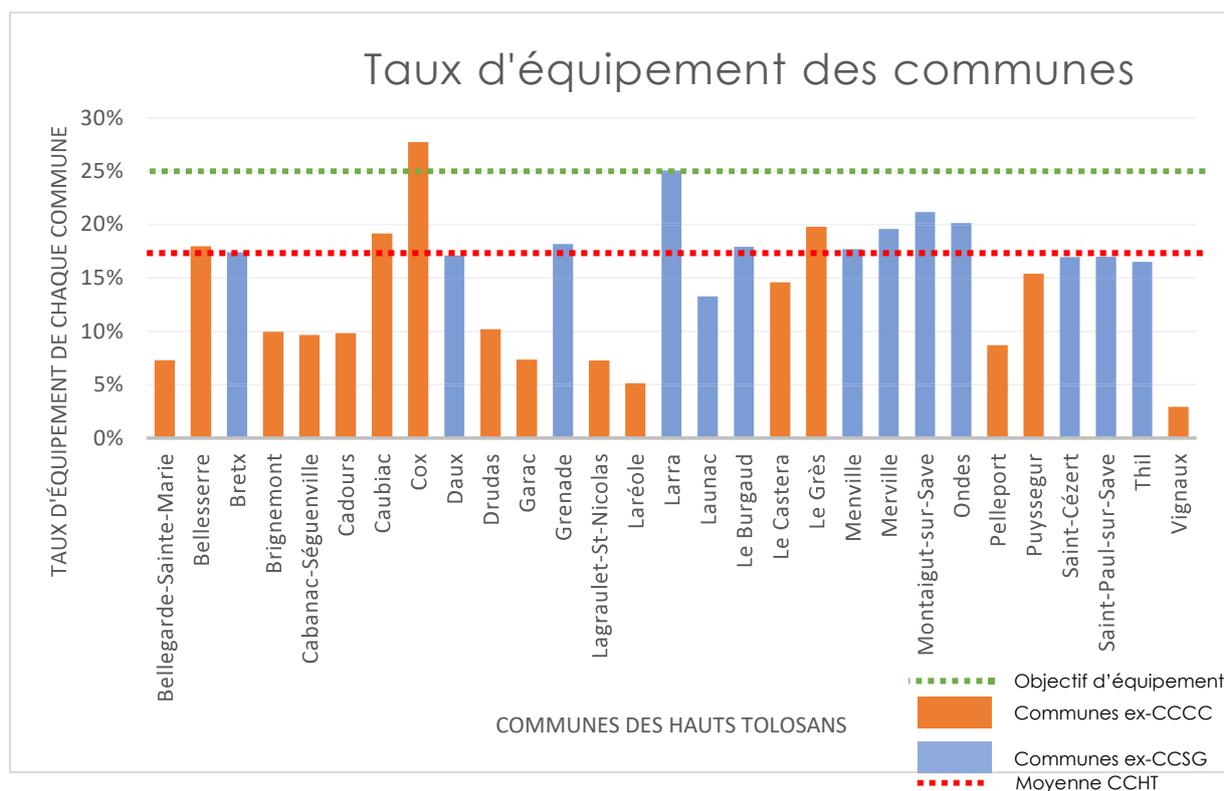


Figure 2 Taux d'équipement des communes par rapport à l'objectif de 25%

⁵ Cette transaction n'est pas une « vente » à proprement parler mais plutôt une « mise à disposition ».

⁶ La charte d'engagement est signée par les deux parties. Elle mentionne notamment l'obligation de laisser le composteur sur place en cas de déménagement. Ainsi, le composteur est attribué à l'adresse postale.

c) Organisation des ventes délocalisées de composteurs

Afin de pallier l'écart de taux d'équipement en composteurs sur le territoire, le service de prévention des déchets organise régulièrement des ventes de composteurs délocalisées sur les communes du territoire.

Sollicitée par les communes, la CCHT a organisé en 2022, 4 ventes de composteurs délocalisées :

Commune	Nombre de composteurs vendu	Date de la vente
BRIGNEMONT	21	9 avril
CAUBIAC	17	8 juin
DAUX	15	22 octobre
LARRA	6+6	12 octobre 19 novembre
TOTAL	65	

Les ventes délocalisées se déroulent sous la forme d'un stand où les personnes ayant réservé un composteur peuvent venir le retirer et être formés au compostage par l'équipe prévention des déchets. Lors de ces distributions, DECOSET⁷ est invité pour proposer un stand sur les alternatives à la déchèterie pour les déchets verts.

Des permanences seront organisées au cours de l'année 2023 dans les locaux des services techniques de la CCHT à Cadours le mercredi matin ou après-midi.

d) Évolution des ventes de composteurs individuels

Au 30 novembre 2022, 241 composteurs ont été vendus. Il s'agit d'un résultat en hausse par rapport à l'année 2021, marquée par l'arrêt de la vente de composteurs en bois, dû à des délais d'approvisionnement trop longs. La demande de composteurs en bois reste plus forte que pour les composteurs en plastiques car ils sont perçus comme naturels et s'intègrent mieux dans le jardin. Un renouvellement de la vente de composteurs bois permettrait d'augmenter significativement le taux d'équipement.

Le taux d'équipement global est actuellement de 17,6%.

⁷ DECOSET est le syndicat mixte de déchets auquel appartient la CCHT. Aujourd'hui, DECOSET regroupe 8 EPCI pour une population de plus d'un million d'habitants

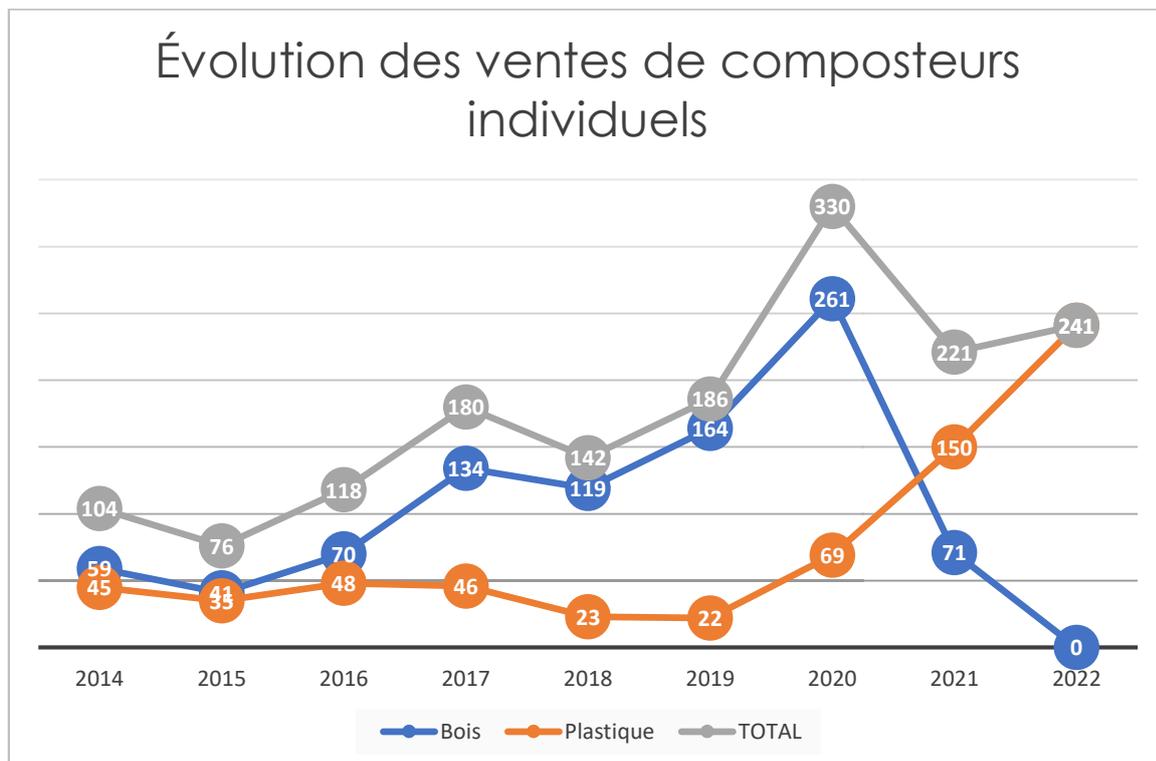


Figure 3 Evolution des ventes de composteurs sur la période 2014 - novembre 2022

Afin d'atteindre l'objectif de 25% de taux d'équipement, 1 000 composteurs supplémentaires devront être installés jusqu'en 2025⁸.

Depuis 2010, environ 2 200 composteurs ont été installés dans les foyers des Hauts Tolosans. La formation au compostage lors de la distribution nous permet d'évaluer le taux d'utilisation des composteurs à 90%.

Selon plusieurs retours d'expérience, un habitant équipé d'un composteur individuel produit 45 kg de déchets putrescibles par an qui finissent dans le composteur. On estime donc que les composteurs individuels ont permis de **détourner en 2021 près de 176 Tonnes de déchets putrescibles** (déchets verts non inclus) des ordures ménagères.⁹

Le coût de traitement évité par le détournement de ces 176 tonnes de déchets est estimé à 20 240 € HT pour l'année 2021.

e) Le suivi des particuliers ayant déjà un composteur

Au début de l'été 2022, le service prévention des déchets a mis en place « SOS Compost ». SOS Compost est un suivi des composteurs des particuliers du territoire. Sur demande, les administrés peuvent solliciter l'équipe prévention des déchets gratuitement pour venir chez eux et diagnostiquer leur composteur.

Grâce à une communication via Intramuros¹⁰, la presse locale et le bouche-à-oreille, 12 foyers ont fait appel à l'équipe de la prévention des déchets pour diagnostiquer leur composteur, donner des conseils pour valoriser leurs déchets verts *in situ* ou bien rappeler les règles d'or du

⁸ Soit 333 composteurs par an jusqu'en 2025, une augmentation des ventes de 66% par an est nécessaire.

⁹ Cette estimation prend seulement en compte l'impact des composteurs distribués par la Communauté de Communes des Hauts Tolosans, pour un taux d'abandon de 10%.

¹⁰ Application mobile d'informations locales utilisée par la CCHT et communes adhérentes pour communiquer des informations à ses administrés

compostage. La totalité des foyers a accepté de réaliser un suivi de leur composteur. Les foyers seront ainsi mobilisés l'année prochaine pour observer les progrès réalisés.



Figure 4 : Photo de la communication de la campagne SOS Compost

L'opération SOS Compost sera menée en 2023 et s'étendra à toutes les vacances scolaires.

f) Newsletter compostage

Chaque trimestre, une newsletter sur le thème du compostage est envoyée aux personnes ayant acheté un composteur individuel auprès de la CCHT. Elle aborde des sujets relatifs aux saisons et à l'utilisation du compost mais permet aussi de communiquer autour des prochains événements et de retours d'expérience.

Les thèmes abordés en 2022 :

- **Printemps** : enquête sur le compostage individuel, utilisation du compost au printemps, « Tous au compost », le test du cresson
- **Été** : retour d'expérience sur le compostage à l'école, « Café compost », le compostage en été, les activateurs de compost
- **Automne** : animation jardin 100% naturel, SOS compost, utilisation du compost à l'automne, la réserve de matière sèche.
- **Hiver** : pas encore diffusée

La newsletter compostage a rencontré un franc succès puisque le taux d'ouverture était d'environ 45 à 50 %. Elle ne recense que très peu de désabonnements. Elle est un outil de communication directe du service prévention des déchets aux usagers du territoire équipés de composteurs. La newsletter permet de faire connaître les actions de la CCHT mais aussi de faire monter en compétences les usagers.

En 2023, elle évoluera pour aborder plus largement les sujets du paillage et du jardinage au naturel, qui sont des sujets connexes au compostage.

g) Plan d'action 2023

Plan d'action SOS Compost :

- Diffusion de l'enquête de printemps (recensement des pratiques de compostage et difficultés rencontrées) pour les usagers de composteurs

- Implication des mairies en relais de communication.
- Mise en place d'un formulaire en ligne pour faciliter la prise de rendez-vous.
- Intégration de SOS Compost au nouveau guide du compostage.
- Évolution de la newsletter compostage.
- Renouvellement de SOS Compost durant les vacances scolaires.

Maillage du territoire de composteurs individuels :

- Mise en place systématique d'une distribution de composteurs lors des « RDV compostage ».
- Test de la mise en place d'une permanence alternée mensuelle le mercredi (matin ou après-midi) entre Grenade et Cadours.
- Implication plus importante des mairies dans la communication autour du compostage.
 - o Mention de la réservation de composteurs sur les sites internet des communes.
- Test d'une permanence en début de soirée : vente de composteurs 16-19h.
- Priorisation des ventes délocalisées sur les communes du secteur de Cadours.
- Communication d'incitation à la pratique du compostage : le compostage est la norme, emphase sur la simplicité du geste et du suivi du service de prévention des déchets.

Action 3 : Développement du compostage partagé

a) Indicateurs de l'action

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,00	0,05	0,05				
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat		5 100 €	2 233 €				

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage partagé (cumulés)							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		5	7	9	11	13	15
Résultat	3	3	3	7			

Le compostage en habitat partagé regroupe les installations en pied d'immeuble, dans les quartiers ou tout simplement des sites ouverts au public (par exemple sur des aires de pique-nique ou des sites touristiques, des jardins partagés).

Au cours de l'année 2022, aucune demande d'installation de composteurs en habitat partagé n'a été recensée. Il est essentiel dans la pérennisation d'un site de compostage en habitat partagé de voir émerger un groupe d'habitants motivés à utiliser et veiller au bon fonctionnement du site de compostage.

Cependant, d'autres sites de compostage partagé ont été installés :

- Château de Drudas
- Parc de Saint-Cézert
- Caserne de pompiers de Cadours
- Centre-bourg de Cadours

Au total, on compte aujourd'hui 7 sites de compostage partagé actifs. 4 ont été installés en 2022. Cette année a aussi été l'occasion d'installer sur l'extension des jardins familiaux de Merville 8 nouveaux composteurs. La carte suivante indique la position des nouveaux sites de compostage partagés sur le territoire :

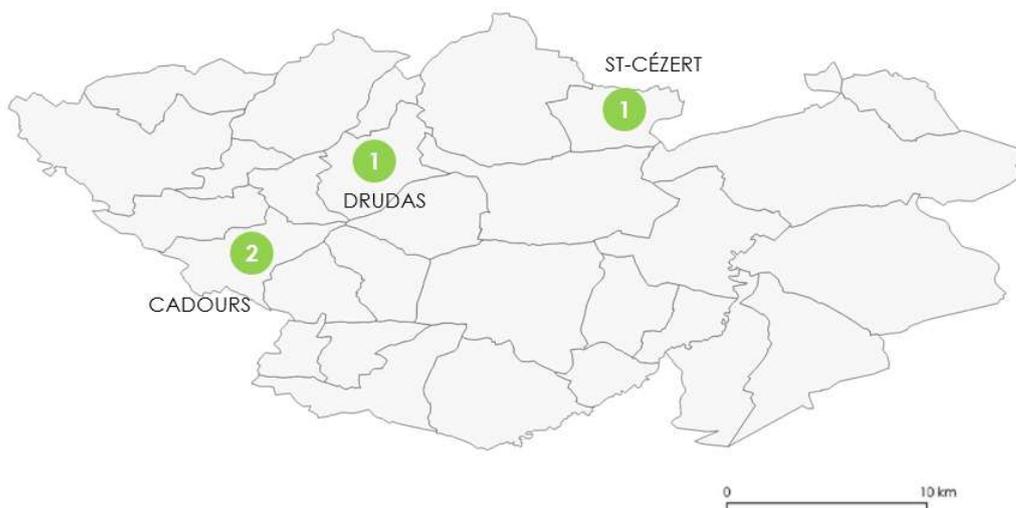


Figure 5 Nouveaux sites de compostage partagé installés en 2022

Pour chaque site, 2 référents ont été nommés et formés à la pratique du compostage par l'animateur du PLPDMA. Leur rôle est de faire le lien avec la CCHT et d'établir un suivi de leur site de compostage (carnet de bord). La CCHT fournit les composteurs et les bio-seaux moyennant une participation de la structure collective (publique ou privée) pour l'achat des composteurs de grande capacité (800 litres) : 25 € pour un composteur en plastique et 35 € pour un composteur en bois. Le suivi et l'accompagnement du site par l'animateur du PLPDMA est gratuit.



Figure 6 Site de compostage du château de Laréole

b) Plan d'action 2023

- Mise en place d'une procédure pour la création d'un site de compostage en pied d'immeuble
- Suivi des sites existants
- Formation de référents de site

Action 4 : Développement du compostage dans les cimetières

a) Indicateurs de l'action

Moyen humain mobilisé pour le suivi, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat		0,3	0,3				

Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0	10 000 €	13 397 €				

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage dans les cimetières (cumulés)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		4	9	14	19	24	40
Résultat	0	5	17	27			

b) Le compostage au cimetière

Au nombre de 40 sur notre territoire, les cimetières produisent énormément de déchets verts. Ces déchets verts sont aujourd'hui jetés dans des bacs d'Ordures Ménagères et transportés jusqu'au centre d'incinération de Bessières. Ce mode de gestion amène une perte de la matière organique qui pourrait facilement être réutilisée au niveau des espaces verts de la commune ou dans les jardins des particuliers. Au-delà de ce gaspillage leur collecte entraîne une hausse des émissions de CO₂, dû à leur transport mais aussi à leur mode de traitement : l'incinération des végétaux est énergivore et n'apporte presque rendement calorique pour l'incinérateur (étant donné que ces déchets végétaux sont composés à 90% d'eau). En conséquence, le compostage dans les cimetières consiste à récupérer les déchets végétaux (fleurs fanées, gerbes naturelles, terreau, herbes indésirables, etc.) afin de les valoriser directement sur leur lieu de production.

Le compost obtenu peut ensuite être utilisé par les usagers du cimetière ou bien les services techniques des communes pour remplacer le traditionnel terreau acheté en jardinerie.



Figure 7 Distribution de compost tamisé du cimetière de Brignemont lors d'une vente délocalisée de composteurs

L'objectif du PLPDMA est d'équiper tous les cimetières du territoire en composteurs. Cela représente donc 40 sites à équiper et 80 référents à former. **Aujourd'hui, 68% des cimetières sont équipés de composteurs et 48 référents ont été formés à la pratique du compostage de déchets verts de cimetière.**

c) Installation d'un site de compostage en cimetière

Le processus d'installation d'un site de compostage au cimetière se décline en plusieurs étapes :

- **La visite de diagnostic avec les agents municipaux et les élus.** Cette visite permet de déterminer l'emplacement idéal du site de compostage :
 - o **À l'entrée du cimetière :** pour que toute personne entrant dans ces lieux puisse connaître l'existence des composteurs. La motivation à aller au composteur est facilitée puisqu'il n'y a pas à faire de détour pour mettre ses végétaux dans le composteur.
 - o **Avec un bac OM à côté :** afin de faciliter le geste de tri des plastiques. Sans bac OM, le composteur devient très vite une poubelle.
 - o **Proche d'un point d'eau :** cela encourage les référents à arroser très régulièrement le compost. C'est un vecteur d'accélération du processus de compostage.
 - o **Dans l'enceinte du cimetière :** cela permet d'éviter les risques de dépôts sauvages (l'extérieur des cimetières y est propice : isolement, parking, etc.)
- **Le dimensionnement du site de compostage.** Il est basé sur la taille des cimetières et la quantité de déchets végétaux pouvant être produite par m² de cimetière et par an : $\text{Superficie} \times \text{Volume de DV par m}^2 \text{ de cimetière}$.
- **L'installation du site de compostage et de sa signalétique** (communication). En présence des deux référents au minimum et des élus qui le souhaitent, une formation sur le compostage est délivrée par l'animatrice du plan de prévention. Les bases du compostage sont rappelées puis les spécificités du compostage au cimetière. Le rôle des référents est clairement identifié dans la « charte d'engagement » qu'ils signent. Une convention entre la commune participante et la CCHT est également signée. Les

composteurs et leur signalétique sont ensuite installés sur la zone délimitée et préalablement préparée (graviers retirés, sol décompacté et désherbé).

- **La formation continue des référents et le suivi** : Les visites sont organisées quatre fois par an la première année d'installation, puis deux fois par an par la suite.

d) Les résultats en 2022

En 2022¹¹, 11 sites de compostage ont été installés dans les cimetières du territoire. Au total, 27 cimetières sont équipés sur les 40 du territoire.

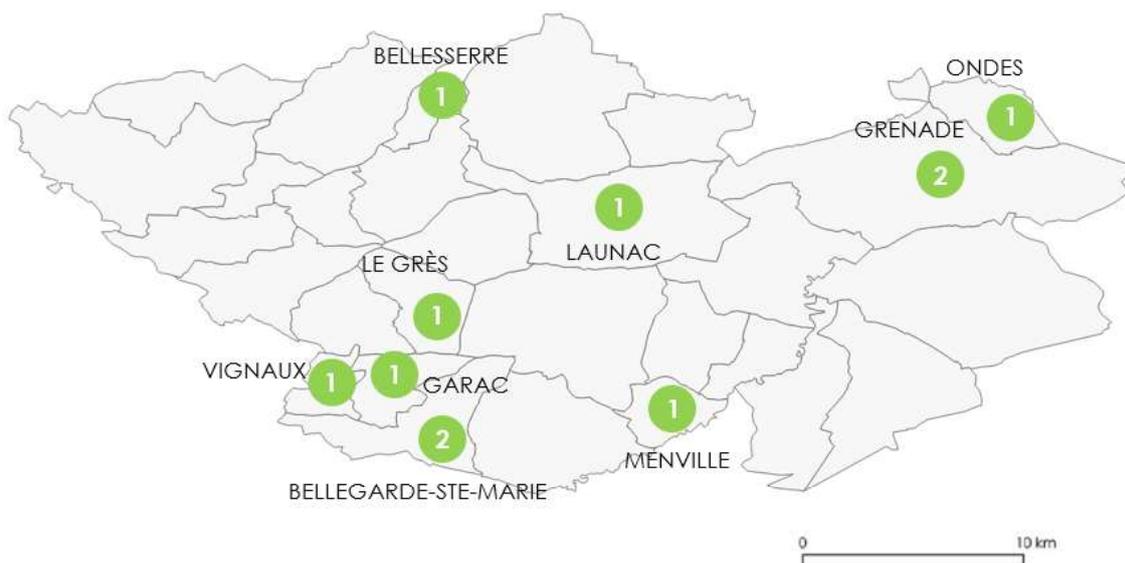


Figure 8 Carte représentant les nouveaux sites de compostage en cimetière sur le territoire

Les sites commencent donc à produire du compost de déchets verts, utilisable par les communes et les habitants. **Au total, 10 000 L de compost ont été récoltés en 2022, soit 5 fois plus que la quantité récoltée en 2021.** Cela représente plus de 3 tonnes de compost.

¹¹ Données arrêtées au 30 novembre 2022

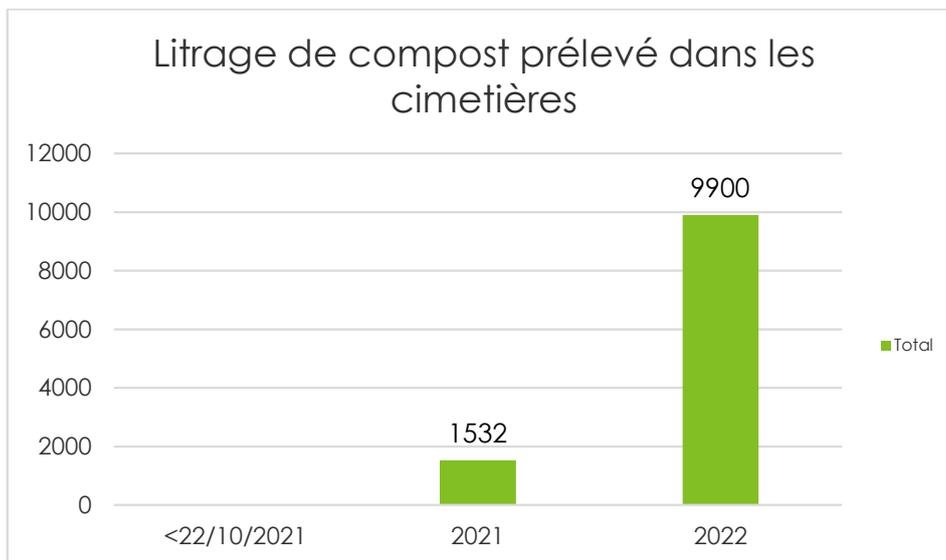


Figure 9 Evolution de la quantité de compost récupérée (en litres)

Cette récolte de compost est en majorité réalisée par l'équipe de prévention des déchets. Il faut en effet vider le compost mûr des sites avant la période de la Toussaint et de Pâques, très propices à de grandes quantités de déchets verts ajoutées aux composteurs. Certains sites se retrouvent fréquemment complets dans les cimetières les plus fréquentés.

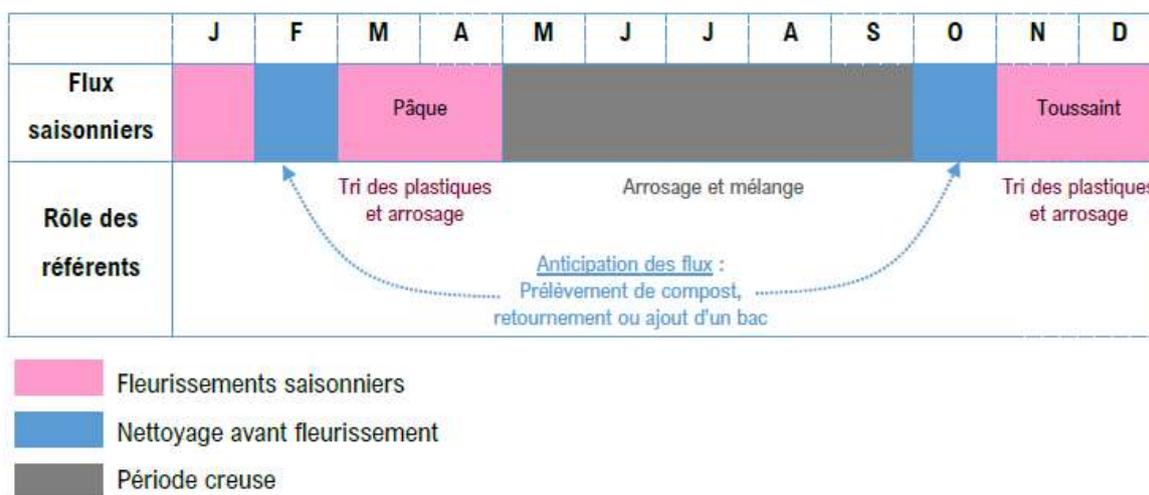


Figure 10 Calendrier de suivi des sites de compostage

La totalité des sites de compostage en cimetière ont été visités au moins deux fois durant l'année écoulée.

e) Freins à l'installation de sites de compostage dans les cimetières

Les sites de compostage dans les cimetières nécessitent un investissement régulier de la part des référents de site. Afin que le site ne soit pas débordé de déchets verts et de maintenir une décomposition constante tout au long de l'année, des visites hebdomadaires doivent être organisées afin d'enlever les pots en plastique, fleurs artificielles, mousses florales et autres éléments non décomposables qui se retrouvent dans les composteurs.

Pour l'instant, peu de sites de compostage dans les cimetières sont totalement autonomes dans leur cycle, cela est principalement dû à un manque de temps des référents pour qui le compostage n'est pas toujours une priorité.

f) Plan d'action 2023

- Mobilisation des référents pour évacuer le compost mûr
- Communication autour des sites : banalisation du compostage dans les cimetières
- Installation de nouveaux sites de compostage et formation de nouveaux référents de sites
- Suivi régulier des sites de compostage

Action 5 : Développement du compostage dans les écoles

Le compostage dans les établissements scolaires permet de valoriser sur place tous les déchets de cuisine et de table. Pour les écoles, cette part des déchets se compte en tonnes : jusqu'à près de 7 tonnes pour certaines écoles de Grenade. L'article L. 541-21-1 du code de l'environnement, issu de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE, art.88) du 10 février 2020, réduit l'échéance de généralisation du tri des biodéchets à fin 2023 (initialement prévue en 2025 par la loi relative à la Transition Energétique pour le Climat). Les cantines auront donc pour obligation de sortir des OM les flux de biodéchets.

Jusqu'en 2019, les sites de compostage implantés dans les écoles par la CCHT étaient plutôt à vocation pédagogique et seuls les déchets du goûter y étaient intégrés. Depuis 2020, et en application de la loi AGECE, la CCHT accompagne ces établissements dans le déploiement du compostage sur site de tous les déchets issus de la cuisine et de la salle (épiluchures de légumes, restes de repas y compris la viande et le poisson, essuie-tout, etc.).

a) Indicateurs de l'action

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,01	0,10	0,10				
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	320 €	3 200 €	4 466 €				

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage qui assurent une fonction de détournement réel (en cumulés)¹²							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		4	7	11	14	18	18
Résultat	0	3	6	7			

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage qui assurent une fonction pédagogique (en cumulés)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		5	10	15	20	26	26
Résultat	0	3	6	10			

b) Focus sur l'installation d'un site de compostage en établissement

Le compostage en établissement est initié par les communes, les équipes de cantines et les directeurs d'établissement.

¹² Nouvel indicateur mis en place qui vient préciser le nombre de sites de compostage prévus assurant un détournement des déchets de la cantine et non seulement des goûters. L'objectif du nombre d'installation prévoit que 70% des cantines pourront réellement réaliser un détournement.

La CCHT accompagne les initiatives en mettant gratuitement à disposition des cantines, des composteurs de grande capacité (800 litres) ainsi que la signalétique du site et du temps d'accompagnement des référents de site et du personnel. En contrepartie, l'ensemble des acteurs s'engagent à soutenir, à entretenir le site et à intégrer les élèves dans cette démarche.

Le processus d'installation d'un site de compostage en établissement se décline en plusieurs étapes :

- 1- La visite de diagnostic du site. Cette visite permet d'expliquer le projet et de définir l'emplacement possible du site de compostage
- 2- La réunion de concertation et de dimensionnement avec le personnel
- 3- L'installation du site de compostage et de sa signalétique.
- 4- Le suivi du site par les référents et l'équipe de prévention des déchets. Les visites sont organisées quatre fois par an la première année, puis deux fois par an les années suivantes.

Remarque : L'intervention de Pro-portion dans les cantines scolaire (voir action 1) permet de mieux se rendre compte du tonnage de déchets alimentaires jetés par les cantines scolaires et ainsi d'adapter le dimensionnement du site. Les premières cantines mobilisées ont pu réduire leur gaspillage alimentaire ce qui a facilité le travail des référents pour le compostage de leur biodéchets. Les deux actions sont complémentaires et doivent être mises en place en parallèle pour se bénéficier l'une et l'autre.

c) Nombre de sites installés

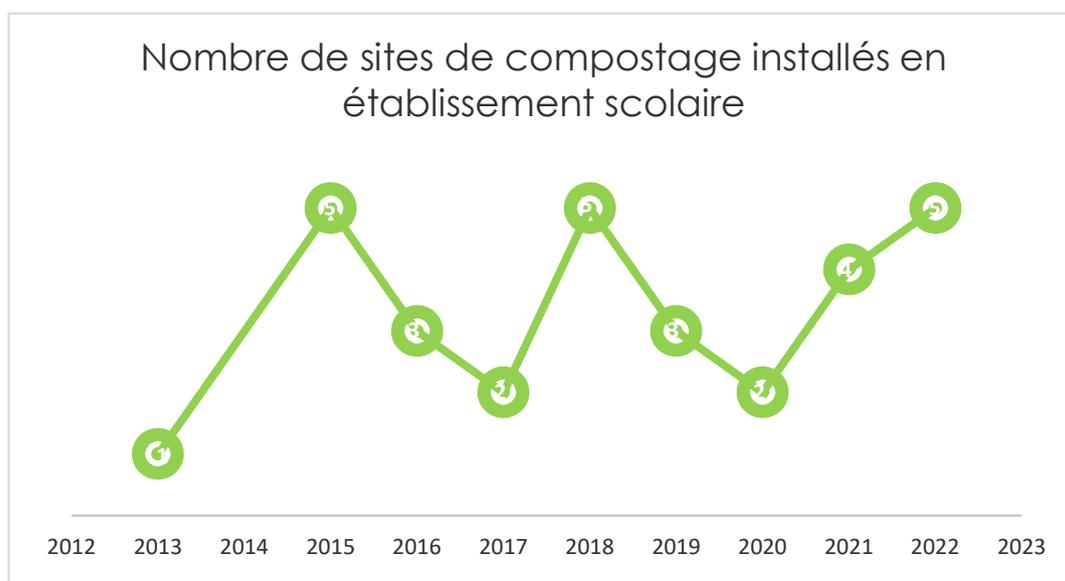


Figure 11 Evolution du nombre de nouveaux sites de compostage installés en établissement scolaire

En 2022, cinq nouveaux sites de compostage ont été installés dans les établissements :

- 4 dans les écoles
 - o Nouvelle installation : Cadours, Launac
 - o Equipe formée d'un site mis en place Le Burgaud, Thil
- 1 dans un lycée
 - o LEGTA Ondes

On compte actuellement 10 sites de compostage en établissement scolaire. Les 2/3 de ces sites effectuent un réel détournement des déchets de cantine, objectif de l'installation de ces sites de compostage. Ils peuvent tout autant servir à un usage pédagogique.

En 2022, **1,5 tonne de compost** a été récupéré sur l'ensemble des écoles du territoire. N'étant pas normé NFU 44-051, le compost a été utilisé localement pour des parterres de fleurs. Le compost non normé ne peut être utilisé pour le potager en établissement scolaire.

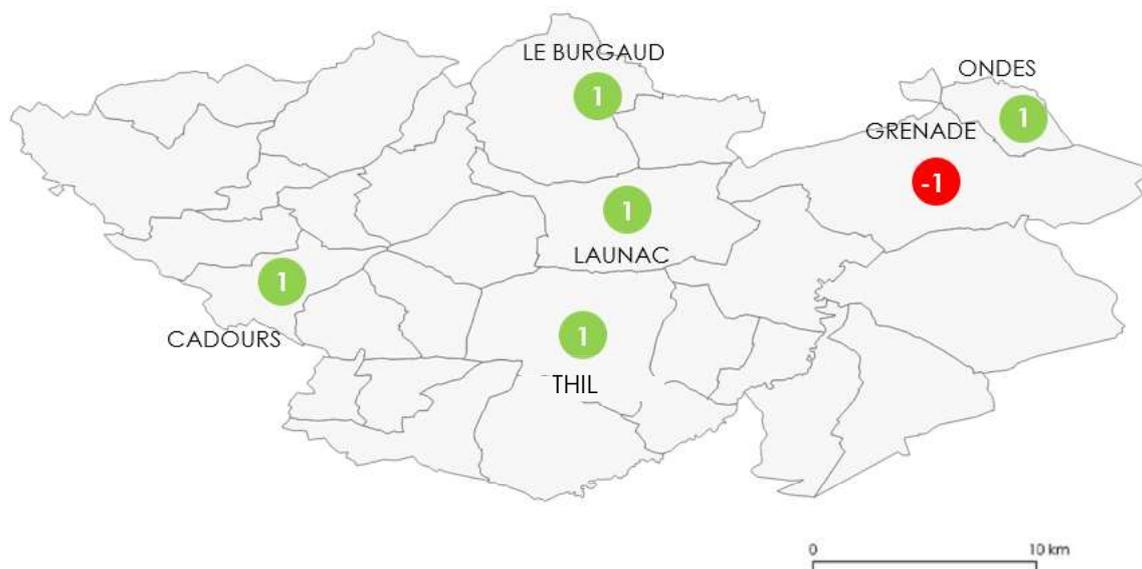


Figure 12 Carte représentant les emplacements des nouveaux sites de compostage en établissement scolaire

Remarque : Un site de compostage a été retiré d'une crèche car des rongeurs étaient présents sur le site.

d) Partage d'expérience

Le 10 mai 2022, la CCHT a organisé, avec la mairie et l'école de Montaigut-sur-Save, un partage d'expérience sur le compostage en établissement scolaire. Des élus, agents des espaces verts et agents de cuisine de plusieurs communes du territoire ont pu découvrir le site de compostage de l'école de Montaigut-sur-Save, mis en place en septembre 2021.

Les deux référents du site ont présenté leur site de compostage et les tenants et aboutissants du compostage en établissement scolaire. Les échanges ont permis à plusieurs établissements de lancer la démarche du compostage dans leur établissement (Lycée d'Ondes, Ecole de Launac, Ecole de Cadours) et de sensibiliser les personnes présentes à la valorisation des biodéchets.



Figure 13 Inspection de la maturité du compost de l'école

Ces rencontres seront amenées à se développer sur le territoire sur divers thèmes liés à la prévention des déchets (kiosque à broyat, compostage en cimetière, compostage en pied d'immeuble, fonctionnement d'une cantine en régie...)

e) Plan d'action 2023

- Continuer d'équiper les cantines qui ont reçu l'accompagnement sur le gaspillage alimentaire
- Former des référents de sites situés en établissement scolaires
- Réaliser un suivi régulier des sites de compostage. Au minimum 2 fois par an.

Synthèse : sites de compostage sur le territoire de la CCHT en 2022

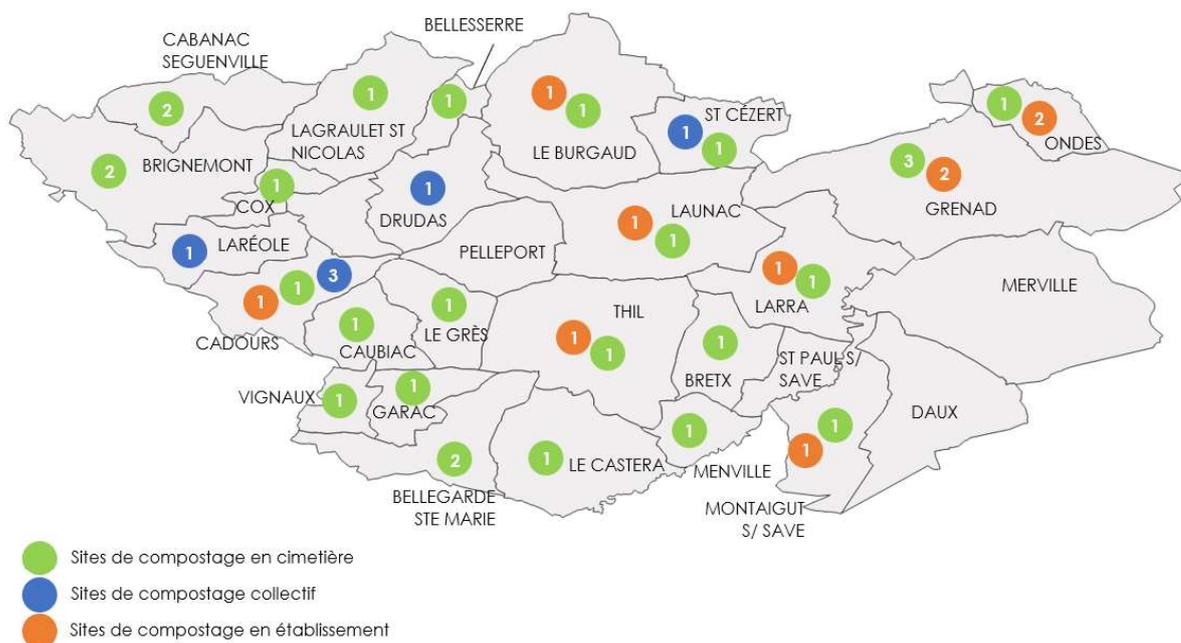
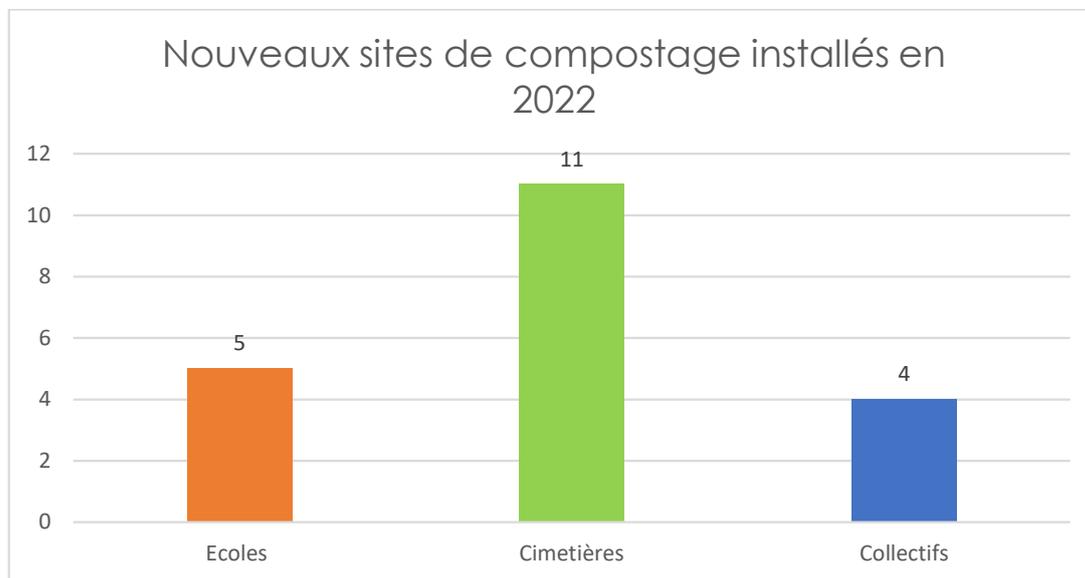


Figure 14 Vue d'ensemble des sites de compostage installés sur le territoire de la CCHT

Au total, on compte 43 sites de compostage collectifs sur le territoire, chacun suivi par deux référents de site. La totalité des sites de compostage sont suivis par l'animateur prévention des déchets.



Action 6 : Développement des alternatives à la collecte des déchets verts

a) Indicateurs de l'action

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP (hors animation en DT faite par DECOSET)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,00	0,10	0,10				
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0 €	3 400 €	3 400 €				

Nombre d'opérations de broyage (à domicile ou sur placette)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0	0	0	1			

Quantité de déchets verts broyés par le broyeur intercommunal (en tonne)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0	0	17 t	47 t			

Quantités évitées : déchets verts broyés en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		1 kg	2 kg	3 kg	5 kg	6 kg	7 kg
Résultat Kg/hab.	0	0	0,5 kg	1,4 kg			

Afin de tendre vers une gestion plus durable de leurs déchets verts (DV), certaines communes testent de nouvelles solutions, notamment grâce à l'acquisition de broyeurs permettant de diminuer le volume des DV. Selon les communes, le broyat produit est soit mis à disposition des particuliers, soit utilisé pour pailler les massifs et les espaces verts, soit utilisé en matière sèche pour les sites de compostage. Les broyeurs sur le territoire sont au nombre de 6 en 2022, et sont parfois mutualisés entre les communes.

Les communes possédant un broyeur	Capacité maximale de broyage (diamètre)
Cadours	15 cm
Le Castéra	18 cm
Merville	10 cm
Ondes	7 et 15 cm
Vignaux, Le Grès	5 cm
Montaigut sur Save, Thil, Lévigac	10-13 cm

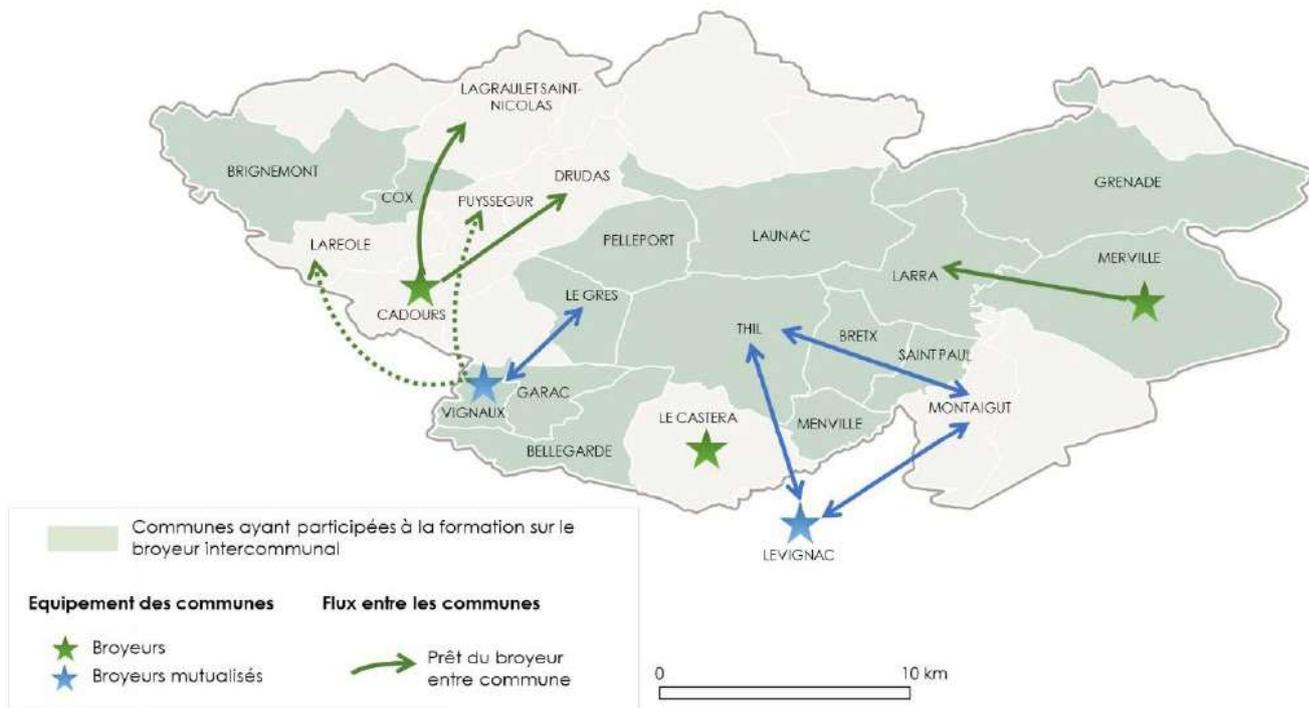


Figure 15 Carte de mutualisation des broyeurs sur le territoire (mise à jour en 2021)

Le broyage des DV présente de nombreux avantages pour les communes :

- La mise en conformité avec la loi interdisant le brûlage des végétaux (circulaire du 18 novembre 2011)
- La diminution du volume de DV
- La possibilité pour la commune de revendiquer son éco-exemplarité en proposant du broyat à ses administrés
- La réduction des achats de broyat pour le paillage
- La réduction des achats de terreau pour l'amendement (si le broyat est utilisé sur un site de compostage)

En 2021, la CCHT s'est équipée d'un broyeur permettant de broyer des branches de 16 cm de diamètre. Ce broyeur est désormais **prêté aux communes** qui en font la demande pour les aider dans la gestion de leurs DV.



Figure 16 Session de broyage à Grenade par les agents de la commune

b) L'activité du broyeur

Une session de formation des agents des communes à l'utilisation du broyeur a eu lieu en 2021. 16 communes peuvent emprunter le broyeur et l'utiliser pour traiter les DV localement car au moins un de leurs agents a été formé à l'utilisation du broyeur. Au total, depuis sa mise en service, 286 m³ de déchets verts ont été broyés par 6 communes :

- Grenade
- Bretx
- Launac
- Le Grès
- Larra
- Cadours

Sur la période Janvier – Novembre 2022, 353 m³ de déchets verts ont été valorisés par les communes ou les Services Techniques de la Communauté de Communes. Le broyeur a été utilisé pendant près de 130 heures, ce qui a permis d'utiliser localement environ 28,6 tonnes de broyat.

Sur demande, les agents de la CCHT peuvent former des agents de communes n'ayant pas assisté à la formation initiale. Une deuxième session de formation sera proposée aux communes en 2022.

c) Kiosques à broyat

La CCHT a inauguré en 2022 une opération test d'un kiosque à broyat. Une opération de kiosque à broyat permet aux habitants d'une commune de déposer leurs déchets verts dans une zone délimitée, puis de récupérer le broyat issu de l'opération de broyage dans cette même zone. Le kiosque à broyat permet non seulement de détourner des déchets verts de la déchèterie mais aussi de les valoriser sur place.



Figure 17 Test du kiosque à broyat au Grès

L'opération test du kiosque à broyat s'est déroulée sur la commune du Grès selon le schéma suivant :

- 1- **Visite de terrains afin de déterminer l'emplacement du kiosque.** Le choix s'est porté sur un terrain au bout d'une impasse avec barrière qui limite les accès.
- 2- **Mise en place de la communication.** Publication sur Intramuros et le site internet, communiqué de presse. La commune a affiché les informations concernant le kiosque en mairie et a diffusé l'information aux mails des habitants de la commune.
- 3- **Installation du kiosque à broyat.** Disposition des barrières pour délimiter la zone des déchets à broyer et installation d'une signalétique.
- 4- **Dépôt des déchets verts des habitants sur demande à la mairie.** Pendant 1 semaine, les habitants de la commune ont pu déposer leurs branchages dans la zone de dépôt.
- 5- **Session de broyage**
- 6- **Récupération du broyat par les habitants.**

Cette opération a été l'occasion de mettre en place des ateliers autour du jardin au naturel (initiation au compostage, alternatives à la déchèterie pour les déchets verts, découvertes des essences locales) grâce à la participation de DECOSET et de l'association Arbres et Paysages d'Autan (APA)¹³.

L'objectif est de mettre en pratique ce kiosque à broyat sur plusieurs communes en 2023. L'action sera accompagnée d'une communication orientant les usagers vers une utilisation du broyat dans leurs jardins et potagers.

d) Les sessions de formations à destination des élus et des agents sur la gestion des déchets verts et biodéchets

En 2022, aucune session de formation n'a eu lieu. Les formations seront reconduites en 2023 afin de :

- former des référents de site
- former à la gestion différenciée des espaces verts

¹³ L'association APA a pour objet de promouvoir le rôle de l'arbre dans la sauvegarde et la restauration du paysage

Actuellement, 36 personnes ont été formées soit en tant que Guide-composteur, soit à la gestion intégrée des déchets verts. Ils se répartissent comme suit sur le territoire :

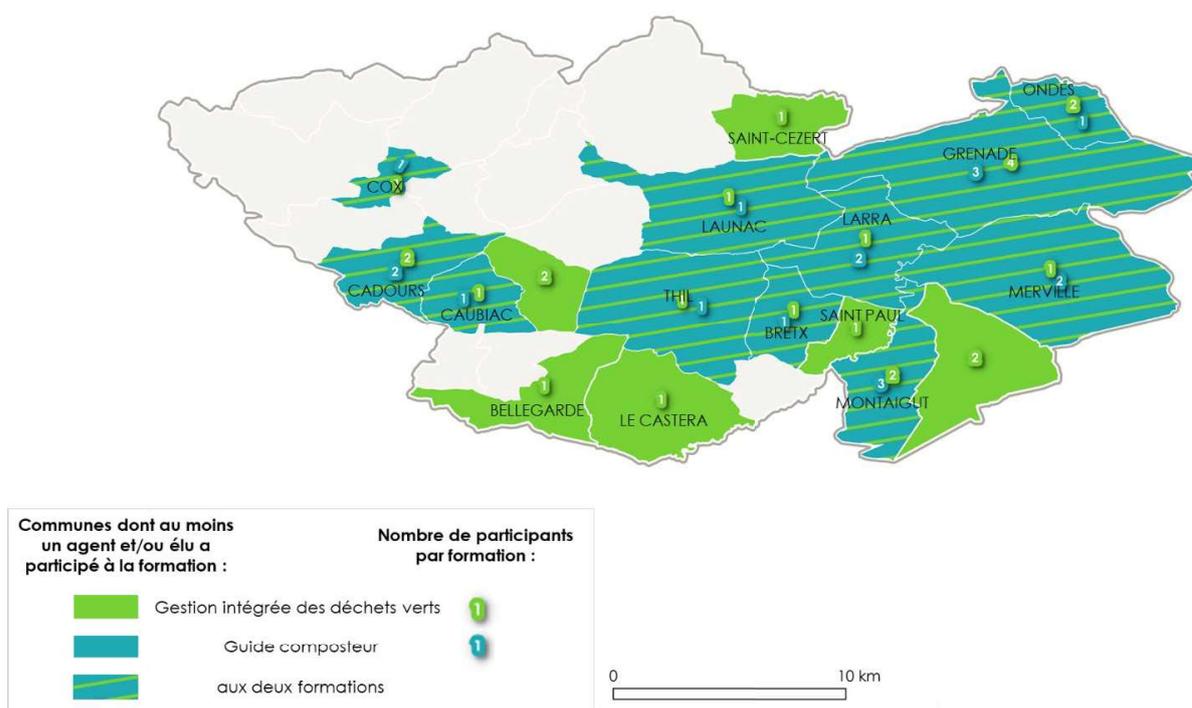


Figure 18 Récapitulatif des agents et élus formés

e) Jardin pédagogique

Fin 2022, le syndicat mixte DECOSET a installé un jardin pédagogique à côté de la déchèterie de Grenade. Ce lieu a vocation à évoluer dans le temps pour intégrer différents espaces liés à la réduction des déchets verts au jardin. Des ateliers seront organisés par DECOSET autour du jardin zéro déchet. 9 ateliers sont prévus durant l'année 2023.

f) Plan d'action 2023

- Mise en place d'opérations de kiosque à broyat dans d'autres communes.
- Développement des Rendez-vous compostage en y intégrant une partie « valorisation des déchets verts au jardin »
- Mise en place d'une deuxième session de formation à l'utilisation du broyeur intercommunal

Axe B : Promotion du réemploi, de la réparation et de la réutilisation

Action 7 : Développer les alternatives à la collecte des encombrants

a) Indicateurs de l'action

Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,00	0,00	0,02				
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	-	0 €	680 €				

b) Réseau des répar'acteurs

La chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne (CMA 31) a établi un répertoire des artisans/commerçants de la réparation. Elle pourrait également, sur le long terme, animer des interventions sur cette action. Pour l'instant, 12 entreprises ont été répertoriées comme entreprises de la réparation. Deux d'entre elles sont labellisées Répar'acteur.trices.

Entreprise	Statut	Spécialité	Commune
Atelier Vasquet	Repar'acteur.trice	Retouche vêtement, couture	GRENADE
Au fil à coudre	Non labellisé.e	Retouche vêtement, couture	GRENADE
Les belles ont du style	Non labellisé.e	Bijoux et accessoires	LE BURGAUD
Mon PC	Non labellisé.e	Ordinateurs fixes, portables, matériels informatiques périphériques : imprimantes, scanners	LAUNAC
ETC.ART	Non labellisé.e	Mobilier de la maison, ustensiles du quotidien	LARRA
Boillon David	Non labellisé.e	Téléphones, smartphone, tablettes.	LARRA
Cuq Remi	Non labellisé.e	Téléphones, smartphone, tablettes	LE CASTERA
Candelle-Tuheille Vincent	Non labellisé.e	Bijoux, montres, réveils, pendules, horloges.	VIGNAUX
Avignon Reine	Non labellisé.e	Bijoux, montres, réveils, pendules, horloges.	CADOURS
Kriss Couture	Repar'acteur.trice	Retouches de vêtements, couture.	CADOURS
Faure Bernadette	Non labellisé.e	Bijoux, montres, réveils, pendules, horloges.	PUYSSEGUR
Debans Michel	Non labellisé.e	Bijoux, montres, réveils, pendules, horloges.	LE GRES

c) Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) 2022

À l'occasion de la SERD 2022, le service prévention des déchets de la CCHT a organisé à l'aide d'associations locales et de partenaires des ateliers et animations autour de l'économie circulaire et de la réduction des déchets.

À Larra, se sont réunies fin novembre les associations Lutin Vert, Place ô Cycles, l'auto-entrepreneuse Anne-Laure Boubila (spécialisée dans les animations de sensibilisation à l'environnement) ainsi que le syndicat de traitement des déchets DECOSET et l'équipe prévention des déchets de la CCHT.



Figure 19 Stand de Lutin Vert lors de la SERD

Cet évènement a été l'occasion pour les usagers de rencontrer des acteurs locaux et pour ces derniers de se faire connaître et d'échanger entre eux.

d) Plan d'action 2023

- Développer la communication autour du réemploi et de la réparation
- Promouvoir les acteurs du territoire et le tissu associatif œuvrant dans l'économie circulaire.

Action 8 : Poursuivre le détournement du textile des ordures ménagères

a) Indicateurs de l'action

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,00	0,01	0,00				
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0 €	340 €	0 €				

Indicateurs d'impacts							
Quantité de textile collecté dans les bornes prévues à cet effet							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		2,91	3,41	3,91	4,41	4,91	5,41
Résultat kg/hab.	2,41	2,57	2,97				

Actuellement, le territoire de la CCHT compte **20 bornes textile**, gérées par Le Relai et Philtex and recycling. Elles sont installées à l'initiative des communes. La dernière borne installée était celle de Brignemont en 2021.

Borne de Brignemont installée en 2021

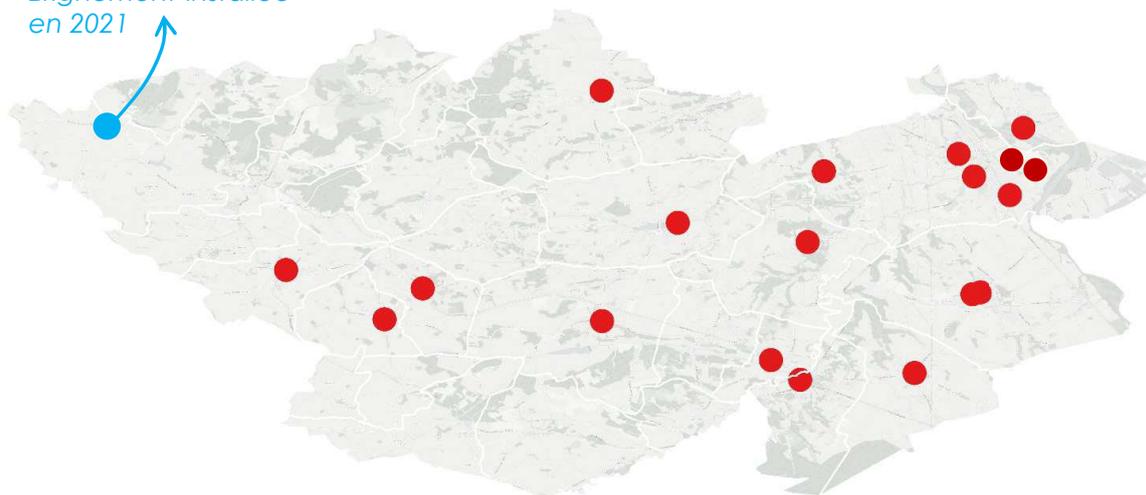


Figure 20 Carte représentant les emplacements des différentes bornes textile

Aucune action n'a été menée en 2022 concernant le détournement du textile des ordures ménagères.

b) Plan d'action 2023

- Développer la communication autour du textile (réduction, réparation, réemploi, tri, ...)
- Poursuivre l'implantation de bornes de collecte sur le territoire

Axe C : Sensibilisation et accompagnement des changements de comportement en faveur de la prévention des déchets

Action 9 : Sensibiliser pour un changement de comportement

a) Indicateurs de l'action

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,01	0,24	0,20				
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	272 €	8 160 €	6 800 €				

Indicateurs d'impacts							
Nombre de classes scolaires (ou interventions) sensibilisées par an							
Année	Réf 2017	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		46	53	60	67	74	80
Résultat	40	41	57	54			

Nombre de séances de sensibilisation par an hors scolaire							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		15	16	17	17	17	18
Résultat	5	3	10	14			

Nombre d'habitants sensibilisés en cumulés (hors scolaire)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		554	1114	1684	2267	2860	3466
Résultat	50	353	477	771			

L'objectif du nombre d'habitants sensibilisés n'est pour l'instant pas atteint. La période des confinements successifs (2020-2021) a drastiquement réduit le nombre d'évènements de sensibilisation. Les évènements de sensibilisation ont pu reprendre en 2022 au niveau d'avant la période (2020-2021).

b) Actions de sensibilisation

Les animateurs tri et prévention des déchets interviennent sur le territoire de la Communauté de Communes pour sensibiliser aux gestes éco-responsables comme le compostage et le tri. De préférence, les animations et formations au compostage, se déroulent avec d'autres structures, et associations locales.

Evènements	Rôle de la CCHT	Programme	Nombre de personnes sensibilisées
Sensibilisation au tri, CCAS Grenade, 23 février	Partenaire	✓ Sensibilisation aux consignes de tri	5
Sensibilisation au tri Service Emploi, 7 avril	Partenaire	✓ Sensibilisation aux consignes de tri	6
Tous au compost, 9 avril	Organisatrice	✓ Vente de composteurs – Brignemont	50
Inauguration de l'extension des jardins partagés de Merville, le 27 avril	Partenaire	✓ Formation au compostage ✓ Installation des composteurs sur les jardins partagés	30
Partage d'expérience : compostage en établissement scolaire, 10 mai	Organisatrice	✓ Échanges autour du compostage en milieu scolaire	15
Journée éco-citoyenne de Cadours, 14 mai	Organisatrice	✓ Animations sur le compostage, le paillage et les essences d'arbres locales avec DECOSET et APA	20
Fête de la nature à Grenade, 22 mai	Partenaire	✓ Stand de sensibilisation au compostage – Grenade	20
Les Cafés compost, en juin	Relai	✓ Visite des jardins et mélanges des composteurs – Cox, organisée par l'association Allant Vers	-
Sensibilisation au tri, Association Ezip, 13 juin	Partenaire	✓ Sensibilisation aux consignes de tri	8
Vente de composteurs délocalisée, Caubiac, 8 juin	Organisatrice	✓ Vente de composteurs – Caubiac	25
World clean-up day	Partenaire	✓ Sensibilisation au tri des enfants de l'école JC Gouze ✓ Sensibilisation aux consignes de tri avec l'association Allant Vers	311
Inauguration du kiosque à broyat Le Grès, 10 octobre	Organisatrice	✓ Animations sur le compostage, le paillage et les essences d'arbres locales avec DECOSET, APA et Au Grès des Saisons	25
Équipement d'un quartier en composteurs, Larra, 12 octobre	Partenaire	✓ Formation au compostage des habitants du quartier	30
Vente de composteurs délocalisée, Daux, 22 octobre	Organisatrice	✓ Vente de composteurs – Daux	25
La Semaine Européenne de Réduction des Déchets, Larra, 19 novembre	Organisatrice	✓ Stand de formation au compostage par la CCHT ✓ Stands de sensibilisation au réemploi par Lutin Vert et Place ô Cycles et Anne-Laure Boubila ✓ Stand de formation au paillage par DECOSET	35
TOTAL			605



Figure 21 Stand d'un RDV Compostage à Brignemont

En parallèle de la sensibilisation des particuliers, des animations dans les écoles sont organisées par l'animateur tri tout au long de l'année scolaire sur les thèmes suivants :



Au total, **54 interventions** ont été réalisées dans les écoles en 2022, soit **1 388 élèves sensibilisés**.

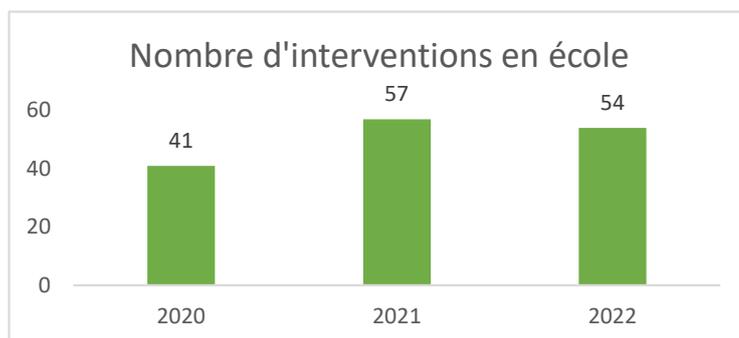


Figure 22 Graphique représentant le nombre d'intervention dans les écoles depuis 2020

c) Plan d'action 2023

- Amélioration du stand des RDV Compostage avec l'ajout de kakémonos
- Ajout des thématiques du gaspillage alimentaire et du paillage dans le discours

Action 10 : Poursuivre et intensifier l'utilisation des autocollants STOP PUB

a) Indicateurs de l'action

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat	0,00	0,01	0,01				
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		354 €	354 €	201 €	354 €	201 €	354 €
Résultat	201 €	204 €	340 €				

Indicateurs d'impacts							
Taux de boîtes aux lettres équipés d'un Stop-Pub							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		6%	10%	14%	18%	21%	25%
Résultat	2,6%	Pas évalué	Pas évalué				

Afin d'éveiller les consciences sur les quantités de papier gaspillées, la collectivité met à disposition des habitants du territoire un autocollant Stop Pub avec ses couleurs. L'objectif est d'équiper **25 % des boîtes aux lettres sur notre territoire d'ici 2025**. En 2022, cela reviendrait à équiper 3932¹⁴ boîtes aux lettres.

Les autocollants sont disponibles dans chaque mairie du territoire.

A ce jour, 3770 Stop pub ont été livrés aux mairies. S'ils sont tous apposés, cela permettra d'atteindre un taux d'équipement de 24 %.

Pour faire connaître l'opération, une communication spécifique a été effectuée sur le site internet de la CCHT et certaines communes ont repris cette information dans leur bulletin municipal, sur leur site internet et sur leur Facebook.

Les autocollants sont également distribués lors de certains évènements, stands, etc.



¹⁴ Ce nombre est obtenu sur la base du nombre de logements (appartements et maisons) en 2019, référencés par l'INSEE (soit 15730) : (15730 x 0,25) = 3 932

Action 11 : Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leur production

a) Indicateurs de l'action

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0,00	0,06	0,00	0,00	0,06	0,00
Résultat	0,00	0,00	0,00				
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		131 €	2 365 €	131 €	131 €	2 365 €	131 €
Résultat	0 €	0 €	0 €				

La CCHT centralise au niveau de ses services techniques, la collecte des cartouches d'impression venant des services des communes. Après réception et stockage des cartouches d'impression, celles-ci sont envoyées une à deux fois par an à l'entreprise **LVL à Nantes**. Cette entreprise collecte les cartouches vides afin de favoriser leur réemploi. Pour les cartouches non-réutilisables, telles que les cartouches laser, LVL s'engage à les démonter entièrement et manuellement pour permettre le recyclage de tous les matériaux ou composants.

Chaque année en janvier, l'entreprise envoie un bilan des quantités collectées par la CCHT. Ainsi en 2021, **76 kg** (bouchons 28kg, stylos 7kg et toner 41kg) ont été collectés pour l'ensemble des mairies.

Aucune action spécifique n'a été menée en 2022 concernant l'action de collecte des piles usagées, cartouches et toners.

Action 12 : Révision du périmètre du service public

Aucune action spécifique n'a été menée en 2022 concernant l'action de révision du périmètre du service public.

Axe D : Développement de l'exemplarité de la collectivité et des communes adhérentes

Action 13 : Être éco-exemplaire en tant qu'établissement public

a) Indicateurs de l'action

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,00	0,05	0,05				
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0 €	1 700,00 €	1 700,00 €				

Indicateurs d'impacts							
Nombre de diagnostic interne (en cumulés) (CCHT et communes)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		1	5	10	15	19	19
Résultat	0	0	13	13			

Aucune action spécifique n'a été menée en 2022 concernant l'action d'éco-exemplarité.

b) Plan d'action 2023

- Continuer le diagnostic et établir un état des lieux de l'éco-exemplarité des communes et des services de la CCHT. Un questionnaire sera établi et envoyé aux différents services et communes afin d'établir un état des lieux complet et de cibler les besoins mais aussi de répondre aux questionnements en matière d'éco-responsabilité.
- Une boîte à idée tournera entre les différents services.

Annexes

Annexe 1 Liste des sites de compostage du territoire

Structure	Adresse	CP	Commune	Année d'installation
Cimetière de Thil	Village	31530	THIL	2019
Cimetière de Cabanac	Village	31480	CANANAC-SEGUENVILLE	2020
Cimetière de Cadours	Route de Saint Jean	31580	CADOURS	2020
Cimetière de Séguenville	Village	31480	CANANAC-SEGUENVILLE	2020
Cimetière de Cox	route de Toulouse	31480	COX	2020
Cimetière de Lagraulet St Nicolas	Village	31480	LAGRAULET SAINT NICOLAS	2021
Cimetière de Caubiac		31480	CAUBIAC	2021
Cimetière du Castera		31530	LE CASTERA	2021
Cimetière de Saint-Cézert	Route de Grenade	31330	SAINT-CEZERT	2021
Cimetière du village Brignemont		31480	BRIGNEMONT	2021
Cimetière de St Menne		31480	BRIGNEMONT	2021
Cimetière de Grenade (nouveau)	Chemin de la Madeleine	31330	GRENADE	2021
Cimetière de Saint-Caprais		31330	GRENADE	2021
Cimetière de Montaignut sur Save	chemin de notre dame d'alet	31530	MONTAIGUT SUR SAVE	2021
Cimetière communal de Bretx		31530	BRETX	2021
Cimetière de Le Burgaud		31330	LE BURGAUD	2021
Cimetière de Larra	rue principale	31330	LARRA	2021
Cimetière de Belleserre		31480	BELLESERRE	2022
Cimetière de Bellegarde Ste Marie	Village	31530	BELLEGARDE STE MARIE	2022
Cimetière de Bellegarde Ste Marie	Nohic	31530	BELLEGARDE STE MARIE	2022
Cimetière de Garac	Village	31530	GARAC	2022
Cimetière de Grenade	Cours Valmy	31330	GRENADE	2022
Cimetière de Launac	Sortie D29	31330	LAUNAC	2022
Cimetière de Le Grès	340 route de Pelleport	31330	LE GRÈS	2022
Cimetière d'Ondes	Sortie D17h	31330	ONDES	2022

Cimetière de Vignaux	Village	31480	VIGNAUX	
CCAS	17 avenue Lazare carnot	31530	GRENADE	2013
CLSH La Cabane	Alsh la Cabane, 77 chemin montassé	31330	GRENADE	2015
Ecole du Burgaud	Allées des demoiselles	31330	LE BURGAUD	2022
Ecole de Launac	Rue du parc	31330	LAUNAC	2022
Banque Alimentaire Grenade	Rue Belfort	31300	GRENADE	2016
Ecole Arc en ciel	1544B route de Menville	31530	SAINT PAUL SUR SAVE	2017
Ecole La Bastide	31 rue de l'Egalité	31330	GRENADE	2017
CLSH Bouconne	chemin du ratelier	31530	MONTAIGUT SUR SAVE	2018
CLSH Cadours	Centre de loisir, Chemin d'En Palanque	31580	CADOURS	2022
Collège Grand Selve	Rue des sports	31330	GRENADE	2018
Ecole GOUZE		31330	GRENADE	2018
Ecole Montessori	chemin de montagne	31330	GRENADE	2018
Ecole Dieuzaide	Chemin de Montagne	31330	GRENADE	2019
Ecole Maternelle Cadours	Chemin d'En Palanque	31480	CADOURS	2019
Ecole THIL	Village	31530	THIL	2019
Halte garderie	23 rue de Belfort	31330	GRENADE	2020
Ecole d'Ondes	4 rue de l'église	31330	ONDES	2020
Ecole Sainte Marthe	32 A rue René Teisseire	31330	GRENADE	2021
Ecole de Larra	1 place du 8 mai	31330	LARRA	2021
Ecole du Millénaire	route de Lévigac	31530	MONTAIGUT SUR SAVE	2021
Ecole Le Castéra	Route d'En Herré	31530	LE CASTERA	
Ecole Saint Cezert	Village	31330	SAINT CEZERT	
LEGTA Ondes	Le Tournassou	31330	ONDES	2022
Espace Jeune de Cadours	avenue Raymond Sommer	31480	CADOURS	2021
Château de Laréole	"Haute-Garonne Tourisme - Château de Laréole"	31480	LAREOLE	2021
Château de Drudas	Village	31480	DRUDAS	2022
Aire de jeu de Saint-Cézert	Route d'Aucamville	31330	SAINT-CEZERT	2022

Centre de secours de Cadours	Village	31480	CADOURS	2022
Fleuriste de Cadours	Village	31480	CADOURS	2022

Annexe 2 Signalétique des sites de compostage

Modèle	Format
Panneau de présentation du site de compostage et des gestes de tri >> à positionner derrière les composteurs, en hauteur. Deux versions : standard et cimetièrre	A1, A2, A3
Panonceau « apport » >> à positionner sur le composteur. Deux versions : standard et cimetièrre	½ A3
Panonceau « bac de maturation » >> à positionner sur le bac de maturation	½ A3
Panonceau « matière sèche » >> à positionner sur le bac de sec	½ A3
Autocollant « poubelle » >> à coller sur le bac OM	½ A3
Panonceau « flèche cimetièrre » >> à installer dans le cimetièrre pour rediriger vers le site de compostage	A4

COMPOSTEUR

JE DEPOSE :



**HERBES INDÉSIRABLES
FEUILLES MORTES
TONTE**



TERRE



**FLEURS FANÉES
GERBES NATURELLES**

BAC D'APPORT



**Marc et filtres à café,
sachets de thé**



**Epluchures de fruits
et de légumes**



**Coquilles
d'œufs**



**Fleurs
fanées**

Boîte à œufs, restes de repas d'origine végétale, essuie-tout, cartons, bouchons en liège

SITE DE COMPOSTAGE

TRIEZ et VALORISEZ !

Les déchets des cimetières sont composés en majorité de matière organique contenant 60 à 90 % d'eau.

Les déchets du territoire de la Communauté de communes des Hauts Tolosans sont aujourd'hui incinérés alors qu'ils pourraient contribuer à enrichir le sol !

LE COMPOSTAGE : QUÉSACO ?

C'est la décomposition de la matière organique en présence d'oxygène, par l'action mécanique et chimique d'êtres vivants divers et nombreux. Le compost obtenu nourrit les plantes et améliore durablement la structure du sol en développant sa micro-faune.

Ce site installé par la Communauté de communes des Hauts Tolosans, en partenariat avec votre commune, est réservé aux déchets des usagers du cimetièrre.

A JETER dans la poubelle



A DEPOSER dans le composteur





**HAUTS
TOLOSANS**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SITE DE COMPOSTAGE

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- DÉPOSEZ** vos déchets de cuisine (matière humide) dans le bac d'apport.
- MELANGEZ** vos apports avec une griffe et **RECouvrez** de matière sèche (broyat, feuilles mortes, brindilles, ...)
- Une fois plein, le bac d'apport est vidé dans le bac de maturation par le référent compost.





LES 3 RÈGLES D'OR :

- > **Equilibre** : Veillez à apporter **50% de vert** (matières molles, humides et riches en azote) et **50% de brun** (matières dures, sèches et riches en carbone).
- > **Humidité** : Arrosez si le tas est trop sec, brassez e/ou intégrez du brun s'il est trop humide.
- > **Oxygène** : Brassez le compost en profondeur à l'aide d'une bêche et apportez du brun.

La matière sèche est indispensable à la bonne décomposition de votre compost. Elle limite la prolifération éventuelle des moucheron ou des odeurs.

SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS
Tél : 05 61 82 63 74
Email : compostage@hautstolosans.fr
WWW.HAUTSTOLOSANS.FR



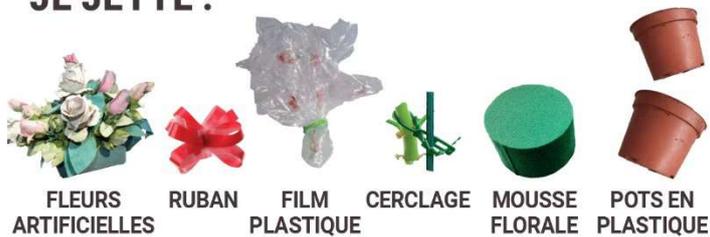
**HAUTS
TOLOSANS**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

JE DEPOSE au COMPOSTEUR :



POUBELLE

JE JETTE :



BAC DE MATURATION

 **NE RIEN DEPOSER**

La transformation du compost se finalise.



Au bout de 6 à 12 mois de maturation, le compost est prêt à être utilisé !

RÉSERVE DE MATIERES SÈCHES



COPEAUX DE BOIS



FEUILLES MORTES



FOIN PAILLE



BROYAT PETITES BRINDILLES



UN DOUTE , UNE QUESTION ?

**SERVICE DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS**

Tél : 05 61 82 63 74

Courriel : service-dechets@hautstolosans.fr

Rendez-vous sur :
WWW.HAUTSTOLOSANS.FR